

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARRAISANT LE VENDREDI

DIRECTION - REDACTION - ADMINISTRATION MINISTÈRE D'ÉTAT - Place de la Visitation - B.P. 522 - MC 98015 MONACO CEDEX

Téléphone : 98.98.80.00 - Compte Chèque Postal 30 1947 T Marseille - ISSN 1010-8742

ABONNEMENT

1 an (à compter du 1 ^{er} Janvier)	
tarifs toutes taxes comprises :	
Monaco, France métropolitaine	
sans la propriété industrielle	67,00 €
avec la propriété industrielle	110,00 €
Etranger	
sans la propriété industrielle	80,00 €
avec la propriété industrielle	131,00 €
Etranger par avion	
sans la propriété industrielle	98,00 €
avec la propriété industrielle	160,00 €
Annexe de la "Propriété industrielle", seule	51,00 €

INSERTIONS LEGALES

la ligne hors taxes :	
Greffe Général - Parquet Général, Associations	
(constitutions, modifications, dissolutions)	7,50 €
Gérançes libres, locations gérançes	8,00 €
Commerces (cessions, etc...)	8,40 €
Sociétés (Statuts, convocation aux assemblées,	
avis financiers, etc...)	8,70 €

SOMMAIRE

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.371 du 15 septembre 2009 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée (p. 4721).

Ordonnance Souveraine n° 2.372 du 15 septembre 2009 admettant un militaire de carrière à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat (p. 4721).

Ordonnance Souveraine n° 2.376 du 25 septembre 2009 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York (p. 4722).

Ordonnance Souveraine n° 2.377 du 25 septembre 2009 autorisant un Consul Général honoraire de la République de Slovénie à exercer ses fonctions dans la Principauté (p. 4722).

Ordonnance Souveraine n° 2.382 du 28 septembre 2009 portant nomination d'un Chef de Section à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique (p. 4722).

Ordonnance Souveraine n° 2.383 du 28 septembre 2009 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à l'Inspection Médicale des Scolaires de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale (p. 4723).

Ordonnance Souveraine n° 2.384 du 29 septembre 2009 mettant fin aux fonctions d'un magistrat (p. 4723).

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2009-477 du 25 septembre 2009 portant modification de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5 du 9 janvier 1978 relatif à l'immatriculation des véhicules automobiles (p. 4724).

Arrêté Ministériel n° 2009-479 du 25 septembre 2009 abrogeant l'arrêté ministériel n° 86-094 du 20 février 1986 portant autorisation d'exercer la pharmacie (p. 4724).

Arrêté Ministériel n° 2009-481 du 25 septembre 2009 autorisant la société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» à exercer une activité d'importation, d'exportation et de distribution en gros de produits cosmétiques (p. 4725).

Arrêté Ministériel n° 2009-482 du 25 septembre 2009 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme (p. 4725).

Arrêté Ministériel n° 2009-483 du 25 septembre 2009 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Birmanie / le Myanmar (p. 4726).

Arrêté Ministériel n° 2009-484 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «UNAOIL MONACO S.A.M.», au capital de 300.000 € (p. 4743).

Arrêté Ministériel n° 2009-485 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SAM PUBLICIS EVENTS MONACO», au capital de 150.000 € (p. 4743).

Arrêté Ministériel n° 2009-486 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «EUREST MONACO», au capital de 150.000 € (p. 4743).

Arrêté Ministériel n° 2009-487 du 25 septembre 2009 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de détachement (p. 4744).

Arrêté Ministériel n° 2009-488 du 28 septembre 2009 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de détachement (p. 4744).

Arrêté Ministériel n° 2009-489 du 28 septembre 2009 maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité (p. 4744).

Arrêté Ministériel n° 2009-490 du 28 septembre 2009 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 4745).

Arrêté Ministériel n° 2009-491 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion de la 13^{ème} Monaco Kart Cup 2009 (p. 4745).

Arrêté Ministériel n° 2009-492 du 28 septembre 2009 portant réintégration d'un fonctionnaire (p. 4746).

Arrêté Ministériel n° 2009-493 du 29 septembre 2009 portant agrément de l'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco» (p. 4747).

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2009-2879 du 22 septembre 2009 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité (p. 4747).

Arrêté Municipal n° 2009-2942 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion d'une opération immobilière (p. 4748).

Arrêté Municipal n° 2009-2951 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des véhicules à l'occasion de travaux d'intérêt public (p. 4748).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» (p. 4749).

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2009-140 d'un Attaché à la Direction de l'Habitat (p. 4749).

Avis de recrutement n° 2009-141 d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince (p. 4749).

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise à disposition d'une parcelle de terrain destinée à l'exploitation d'une station-service avec concession de débit de tabacs sise boulevard Charles III (p. 4749).

Mise en location d'un emplacement destiné à aménager un kiosque dans le Centre Commercial de Fontvieille (p. 4750).

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947 (p. 4750).

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2009-090 d'un poste de Conseiller aux Etudes à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III (p. 4750).

INFORMATIONS (p. 4751).

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES (p. 4752 à 4765).

Annexe au Journal de Monaco

Débats du Conseil National - 688^e séance. Séance publique du mardi 21 octobre 2008 (p. 4595 à p. 4633).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 2.371 du 15 septembre 2009 admettant, sur sa demande, un fonctionnaire à faire valoir ses droits à la retraite anticipée.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 14.858 du 23 avril 2001 portant nomination du Chef du Service Municipal Bureautique-Informatique ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 1^{er} avril 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Pierre FERRY, Chef du Service Municipal Bureautique-Informatique, est admis, sur sa demande, à faire valoir ses droits à la retraite anticipée, à compter du 2 octobre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.372 du 15 septembre 2009 admettant un militaire de carrière à faire valoir ses droits à la retraite et lui conférant l'honorariat.

ALBERT II

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 1.049 du 28 juillet 1982 sur les pensions de retraite des fonctionnaires, des magistrats et de certains agents publics, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 8.017 du 1^{er} juin 1984, modifiée, portant statut des militaires de la Force Publique ;

Vu Notre ordonnance n° 2.233 du 19 juin 2009 portant promotion d'un Capitaine à la Compagnie des Sapeurs-Pompier ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 3 juin 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Le Capitaine Max SIMIAN, appartenant à la Compagnie des Sapeurs-Pompier, est admis à faire valoir ses droits à la retraite, à compter du 5 octobre 2009.

ART. 2.

L'honorariat est conféré à M. SIMIAN.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le quinze septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.376 du 25 septembre 2009 portant nomination de l'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Constitution ;

Vu Notre ordonnance n° 2.333 du 20 août 2009 portant nomination du Représentant Permanent de la Principauté de Monaco près l'Organisation des Nations-Unies à New York ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

S.E. Mme Isabelle PICCO est nommée Notre Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de Notre Principauté près l'Organisation des Nations-Unies à New York, à compter du 7 septembre 2009.

ART. 2.

L'ordonnance souveraine n° 2.333 du 20 août 2009, susvisée, est abrogée.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.377 du 25 septembre 2009 autorisant un Consul Général honoraire de la République de Slovénie à exercer ses fonctions dans la Principauté.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la Commission consulaire en date du 16 juin 2009 par laquelle M. le Ministre des Affaires Etrangères de la République de Slovénie a nommé M. Marc LECOURT, Consul Général honoraire de la République de Slovénie à Monaco ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Marc LECOURT est autorisé à exercer les fonctions de Consul Général honoraire de la République de Slovénie dans Notre Principauté et il est ordonné à Nos autorités administratives et judiciaires de le reconnaître en ladite qualité.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.382 du 28 septembre 2009 portant nomination d'un Chef de Section à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu Notre ordonnance n° 1.667 du 5 juin 2008 portant nomination d'un Chef de Section au Service des Parkings Publics ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Jérôme GIUSTI, Chef de Section au Service des Parkings Publics, est nommé en cette même qualité à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique, à compter du 1^{er} septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.383 du 28 septembre 2009 portant nomination et titularisation d'une Secrétaire-sténodactylographe à l'Inspection Médicale des Scolaires de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2009 qui Nous a été communiquée par Notre Ministre d'Etat ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mme Sandrine VANZO, Sténodactylographe dans les Services Communaux, détachée de l'Administration

Communale, est nommée et titularisée en qualité de Secrétaire-sténodactylographe à l'Inspection médicale des Scolaires de la Direction de l'Action Sanitaire et Sociale, à compter du 15 septembre 2009.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

ALBERT.

*Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :*
J. BOISSON.

Ordonnance Souveraine n° 2.384 du 29 septembre 2009 mettant fin aux fonctions d'un magistrat.

ALBERT II
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'article 46 de la Constitution ;

Vu l'article 3 de l'ordonnance organique du 9 mars 1918 organisant la Direction des Services Judiciaires ;

Vu l'article 2 de la loi n° 783 du 15 juillet 1965 portant organisation judiciaire ;

Vu Notre ordonnance n° 984 du 16 février 2007 portant nomination d'un Juge au Tribunal de Première Instance ;

Sur le rapport de Notre Directeur des Services Judiciaires ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

Mlle Hedwige SOILEUX, Magistrat placé en service détaché, étant réintégrée à sa demande dans son administration d'origine à effet du 31 août 2009, il est mis fin à ses fonctions de Juge au Tribunal de Première Instance à compter de cette date.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt-neuf septembre deux mille neuf.

ALBERT.

Par le Prince,
Le Secrétaire d'Etat :
J. BOISSON.

ARRÊTÉS MINISTÉRIELS

Arrêté Ministériel n° 2009-477 du 25 septembre 2009 portant modification de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5 du 9 janvier 1978 relatif à l'immatriculation des véhicules automobiles.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 78-5 du 9 janvier 1978 relatif à l'immatriculation des véhicules automobiles, modifié, notamment son article 6 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Le 3^{ème} alinéa du sous-titre «Série Véhicules Electriques» de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5, susvisé, est abrogé et modifié ainsi qu'il suit :

«Pour les motocycles et assimilés y compris les cyclomoteurs :

- les deux lettres VE suivies d'un groupe de deux chiffres, soit du n° VE01 au n° VE99,

- ou un groupe de deux chiffres suivi des deux lettres VE, soit du n° 01VE au n° 99VE,

- ou un groupe de deux chiffres suivi des deux lettres EV, soit du n° 01EV au n° 99EV».

ART. 2.

Le 2^{ème} alinéa du sous-titre «Série Véhicules de Location» de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5, susvisé, est abrogé et modifié ainsi qu'il suit :

«Le numéro d'immatriculation est composé d'une lettre V suivie d'un groupe de trois chiffres, soit V001 à V999, ou bien d'un groupe de trois chiffres suivi de la lettre V, soit 001V à 999V».

ART. 3.

Les 3^{ème} et 4^{ème} alinéas du sous-titre «Série Véhicules de Location» de l'article 6 de l'arrêté ministériel n° 78-5, susvisé, sont abrogés et modifiés ainsi qu'il suit :

«Est qualifié de "location longue durée" la mise à disposition d'un véhicule pour une durée supérieure à un an en contrepartie du versement, à titre de loyer, d'une somme d'argent.

La location des véhicules immatriculés dans cette série doit, lorsqu'elle excède une durée d'une année, faire l'objet de l'agrément du service des titres de circulation.

Cet agrément ne peut être accordé qu'à la condition que soit communiqué le contrat de location et que le locataire justifie d'une résidence ou bien d'une activité professionnelle, commerciale ou industrielle en Principauté de Monaco au sens de l'article 102 de l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière (Code de la route), modifiée. Le nom ou la raison sociale du loueur et du locataire sont mentionnés sur le certificat d'immatriculation du véhicule.

Est qualifié de "location courte durée" la mise à disposition d'un véhicule pour une durée égale ou inférieure à un an. Aucune condition de résidence en Principauté n'est exigée pour les locataires de ces véhicules.

Les mentions "location longue durée" et "location courte durée" seront inscrites sur les certificats d'immatriculation des véhicules correspondants».

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme et le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-479 du 25 septembre 2009 abrogeant l'arrêté ministériel n° 86-094 du 20 février 1986 portant autorisation d'exercer la pharmacie.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.029 du 16 juillet 1980 concernant l'exercice de la pharmacie, modifiée ;

Vu la loi n° 1.254 du 12 juillet 2002 sur le médicament à usage humain ;

Vu la demande formulée par M. Denis GAMBLY, Pharmacien titulaire de la «Pharmacie de la Costa» ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'arrêté ministériel n° 86-094 du 20 février 1986 autorisant M. Denis GAMBLY, titulaire d'une officine de pharmacie, à engager M. Gilbert PROFIT, Pharmacien, en qualité d'assistant, est abrogé à compter du 1^{er} janvier 2010.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-481 du 25 septembre 2009 autorisant la société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» à exercer une activité d'importation, d'exportation et de distribution en gros de produits cosmétiques.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'Accord entre la Communauté européenne et la Principauté de Monaco sur l'application de certains actes communautaires au territoire de la Principauté de Monaco, fait à Bruxelles le 4 décembre 2003, rendu exécutoire par l'ordonnance souveraine n° 16.312 du 6 mai 2004 ;

Vu la loi n° 1.266 du 23 décembre 2002 relative aux produits cosmétiques, modifiée ;

Vu l'autorisation en date du 23 février 2009 délivrée par le Ministre d'Etat ;

Vu la demande formulée par M. Luigi PALMESINO, Gérant associé de la société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» ;

Vu l'avis émis par le Directeur de l'Action Sanitaire et Sociale ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

La société à responsabilité limitée dénommée «MONTE-CARLO ESTHETICS» est autorisée à exercer une activité d'importation,

d'exportation et de distribution en gros de produits cosmétiques au sein de son établissement sis 14, rue Malbousquet.

ART. 2.

La présente autorisation est accordée au titre de la loi n° 1.266 du 23 décembre 2002, susvisée. Elle ne dispense pas son détenteur de se conformer à toute autre réglementation pouvant lui être applicable.

ART. 3.

L'arrêté ministériel n° 2005-391 du 18 août 2005 autorisant M. Luigi PALMESINO à exercer une activité de distribution en gros et d'exportation de produits cosmétiques, est abrogé.

ART. 4.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-482 du 25 septembre 2009 modifiant l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.319 du 8 avril 2002 rendant exécutoire la Convention internationale pour la répression du financement du terrorisme du 9 décembre 1999 ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002 portant application de l'ordonnance souveraine n° 15.321 du 8 avril 2002 relative aux procédures de gel des fonds aux fins de lutte contre le terrorisme, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2002-434 du 16 juillet 2002, susvisé, l'annexe I dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ANNEXE À L'ARRÊTÉ MINISTÉRIEL N° 2009-482
DU 25 SEPTEMBRE 2009 MODIFIANT L'ARRETE
MINISTERIEL N° 2002-434 DU 16 JUILLET 2002 PORTANT
APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 15.321
DU 8 AVRIL 2002 RELATIVE AUX PROCÉDURES
DE GEL DES FONDS AUX FINS DE LUTTE
CONTRE LE TERRORISME

L'annexe I dudit arrêté est modifiée comme suit :

La mention suivante est ajoutée dans la rubrique «Personnes physiques» :

«Uthman Omar **Mahmoud** [alias a) Uthman, Al-Samman, b) Uthman, Umar, c) Al-Filistini, d) Abu Qatada, e) Takfiri, Abu Umr, f) Abu Umar, Abu Omar, g) Umar, Abu Umar, e) Abu Ismail]. Né le a) 30.12.1960, b) 13.12.1960. Renseignement complémentaire : en détention provisoire au Royaume-Uni dans l'attente d'une décision concernant une procédure d'expulsion (situation en mars 2009)».

Arrêté Ministériel n° 2009-483 du 25 septembre 2009 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques, visant la Birmanie / le Myanmar.

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-403 du 30 juillet 2008 portant application de l'ordonnance souveraine n° 1.675 du 10 juin 2008 relative aux procédures de gel des fonds mettant en œuvre des sanctions économiques visant la Birmanie / le Myanmar ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

En application des dispositions prévues à l'article 2 de l'arrêté ministériel n° 2008-403, susvisé, l'annexe dudit arrêté est modifiée conformément à l'annexe du présent arrêté.

ART. 2.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ANNEXE A L'ARRETE MINISTERIEL N° 2009-483 DU 25 SEPTEMBRE 2009 MODIFIANT L'ARRETE MINISTERIEL N° 2008-403 DU 30 JUILLET 2008 PORTANT APPLICATION DE L'ORDONNANCE SOUVERAINE N° 1.675 DU 10 JUN 2008 RELATIVE AUX PROCEDURES DE GEL DES FONDS METTANT EN ŒUVRE DES SANCTIONS ECONOMIQUES.

Le texte figurant à l'annexe dudit arrêté est remplacé par le texte suivant :

«ANNEXE

Liste des membres du gouvernement de la Birmanie/du Myanmar et des personnes, entités et organismes associés à ces derniers, visés à l'article 11.

Remarques concernant le tableau :

1. Les alias ou les variations orthographiques sont indiqués par la mention "alias".
2. "D.d.n" signifie "date de naissance".
3. "L.d.n" signifie "lieu de naissance".
4. Sauf indication contraire, tous les passeports et cartes d'identité ont été délivrés par la Birmanie/le Myanmar.

A. CONSEIL D'ÉTAT POUR LA PAIX ET LE DÉVELOPPEMENT (SPDC)

#	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification (fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/ fille de ...)	Sexe (M/F)
A1a	Généralissime Than Shwe	Président, d.d.n. 2.2.1933	M
A1b	Kyaing Kyaing	Épouse du Généralissime Than Shwe	F

#	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification (fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/ fille de ...)	Sexe (M/F)
A1c	Thandar Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F
A1d	Commandant Zaw Phyo Win	Époux de Thandar Shwe, Directeur adjoint, Section exportations, ministère du commerce	M
A1e	Khin Pyone Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F
A1f	Aye Aye Thit Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F
A1g	Tun Naing Shwe <i>alias</i> Tun Tun Naing	Fils du Généralissime Than Shwe. Propriétaire de J and J Company	M
A1h	Khin Thanda	Épouse de Tun Naing Shwe	F
A1i	Kyaing San Shwe	Fils du Généralissime Than Shwe Propriétaire de J's Donuts	M
A1j	Dr. Khin Win Sein	Épouse de Kyaing San Shwe	F
A1k	Thant Zaw Shwe <i>alias</i> Maung Maung	Fils du Généralissime Than Shwe	M
A1l	Dewar Shwe	Fille du Généralissime Than Shwe	F
A1m	Kyi Kyi Shwe <i>alias</i> Ma Aw	Fille du Généralissime Than Shwe	F
A1n	Lieutenant-colonel Nay Soe Maung	Mari de Kyi Kyi Shwe	M
A1o	Pho La Pyae <i>alias</i> Nay Shwe Thway Aung	Fils de Kyi Kyi Shwe et Nay Soe Maung	M
A2a	Vice-généralissime Maung Aye	Vice-président, d.d.n. 25.12.1937	M
A2b	Mya Mya San	Épouse du Vice-généralissime Maung Aye	F
A2c	Nandar Aye	Fille du Vice-généralissime Maung Aye, épouse du capitaine Pye Aung (D17g), propriétaire de Queen Star Computer Co.	F
A3a	General Thura Shwe Mann	Chef d'état-major, Coordonnateur des opérations spéciales (Armée, forces navales et aériennes), d.d.n. 11.7.1947	M
A3b	Khin Lay Thet	Épouse du Général Thura Shwe Mann, d.d.n. 19.6.1947	F
A3c	Aung Thet Mann <i>alias</i> Shwe Mann Ko Ko	Fils du Général Thura Shwe Mann, Ayeya Shwe War (Wah) Company, d.d.n. 19.6.1977	M
A3d	Khin Hnin Thandar	Épouse de Aung Thet Mann	F
A3e	Toe Naing Mann	Fils du Général Thura Shwe Mann, d.d.n. 29.6.1978	M
A3f	Zay Zin Latt	Épouse de Toe Naing Mann, fille de Khin Shwe (J5a), d.d.n. 24.3.1981	F
A4a	GCA Thein Sein	“Premier ministre”, d.d.n. 20.4.1945	M
A4b	Khin Khin Win	Épouse du GCA Thein Sein	F
A5a	Gen (Thiha Thura) Tin Aung Myint Oo	(Thiha Thura est un titre) “Premier secrétaire”, d.d.n. 29.5.1950, président du Conseil olympique national du Myanmar et président de la Myanmar Economic Corporation	M
A5b	Khin Saw Hnin	Épouse du GCA Thiha Thura Tin Aung Myint Oo	F
A5c	Capitaine Naing Lin Oo	Fils du GCA Thiha Thura Tin Aung Myint Oo	M
A5d	Hnin Yee Mon	Épouse du capitaine Naing Lin Oo	F
A6a	Gén. de division Min Aung Hlaing	Responsable du Bureau des opérations spéciales (États Kayah et Shan). Depuis le 23.6.2008. (précédemment B12a)	M
A6b	Kyu Kyu Hla	Épouse du Gén. de division Min Aung Hlaing	F
A7a	GCA Tin Aye	Responsable des services du matériel militaire, président de l'UMEHL	M
A7b	Kyi Kyi Ohn	Épouse du GCA Tin Aye	F
A7c	Zaw Min Aye	Fils du GCA Tin Aye	M
A8a	GCA Ohn Myint	Responsable du bureau des opérations spéciales 1 (Kachin, Chin, Sagaing, Magwe, Mandalay). Depuis le 23.6.2008. (précédemment B9a)	M
A8b	Nu Nu Swe	Épouse du GCA Ohn Myint	F
A8c	Kyaw Thiha <i>alias</i> Kyaw Thura	Fils du GCA Ohn Myint	M
A8d	Nwe Ei Ei Zin	Épouse de Kyaw Thiha	F
A9a	Gén. de division Hla Htay Win	Commandant de l'entraînement des forces armées. Depuis le 23.6.2008. (précédemment B1a). Propriétaire de Htay Co. (exploitation forestière et bois)	M
A9b	Mar Mar Wai	Épouse du Gén. de division Hla Htay Win	F
A10a	Gén. de division Ko Ko	Responsable du bureau des opérations spéciales 3 (Pegu, Irrawaddy, Arakan). Depuis le 23.6.2008. (précédemment B10a)	M
A10b	Sao Nwan Khun Sum	Épouse du Gén. de division Ko Ko	F
A11a	Gén. de division Thar Aye <i>alias</i> Tha Aye	Responsable du bureau des opérations spéciales 4 (Karen, Mon, Tenas-serim), d.d.n. 16.2.1945	M

#	Nom (et alias éventuels)	Informations d'identification (fonction/titre, date et lieu de naissance, numéro de passeport/carte d'identité, époux/épouse ou fils/ fille de ...)	Sexe (M/F)
A11b	Wai Wai Khaing <i>alias</i> Wei Wei Khaing	Épouse du Gén. de division Thar Aye	F
A11c	See Thu Aye	Fils du Gén. de division Thar Aye	M
A12a	GCA Myint Swe	Responsable du bureau des opérations spéciales 5 (Naypyidaw, Rangoon/Yangon)	M
A12b	Khin Thet Htay	Épouse du GCA Myint Swe	F
A13a	Arnt Maung	Directeur général à la retraite, Directeur des affaires religieuses	M

B. COMMANDANTS RÉGIONAUX

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	Sexe (M/F)
B1a	Gén. de brigade Win Myint	Rangoon (Yangon)	M
B1b	Kyin Myaing	Épouse du Gén. de brigade Win Myint	F
B2a	Gén. de brigade Yar (Ya) Pyae (Pye) (Pyrit)	État de l'est Chan (sud), (précédemment G23a)	M
B2b	Thinzar Win Sein	Épouse du Gén. de brigade Yar (Ya) Pyae (Pye) (Pyrit)	F
B3a	Gén. de brigade Myint Soe	Division nord-ouest - Sagaing, et ministre régional sans portefeuille	M
B4a	Gén. de brigade Khin Zaw Oo	Division côtière - Tanintharyi, d.d.n. 24.6.1951	M
B5a	Gén. de brigade Aung Than Htut	État du nord-est Shan (nord)	M
B5b	Daw Cherry	Épouse du Gén. de brigade Aung Than Htut	F
B6a	Gén. de brigade Tin Ngwe	Division Centre - Mandalay	M
B6b	Khin Thida	Épouse du Gén. de brigade Tin Ngwe	F
B7a	Gén. de division Thaug Aye	État de l'ouest - Rakhine. (précédemment B2a)	M
B7b	Thin Myo Myo Aung	Épouse du Gén. de division Thaug Aye	F
B8a	Gén. de brigade Kyaw Swe	Division du sud-ouest - Irrawaddy, et ministre régional sans portefeuille	M
B8b	Win Win Maw	Épouse du Gén. de brigade Kyaw Swe	F
B9a	Gén. de division Soe Win	État du nord Kachin	M
B9b	Than Than Nwe	Épouse du Gén. de division Soe Win	F
B10a	Gén. de division Hla Min	Division sud - Pegu	M
B11a	Gén. de brigade Thet Naing Win	État du sud-est - Mon	M
B12a	Gén. de division Kyaw Phyoo	État du Triangle - Shan (est)	M
B13a	Gén. de division Wai Lwin	Naypyidaw	M
B13b	Swe Swe Oo	Épouse du Gén. de division Wai Lwin	F
B13c	Wai Phyoo Aung	Fils du Gén. de division Wai Lwin	M
B13d	Oanmar (Ohnmar) Kyaw Tun	Épouse de Wai Phyoo Aung	F
B13e	Wai Phyoo	Fils du Gén. de division Wai Lwin	M
B13f	Lwin Yamin	Fille du Gén. de division Wai Lwin	F

C. COMMANDANTS RÉGIONAUX ADJOINTS

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	Sexe (M/F)
C1a	Gén. de brigade Kyaw Kyaw Tun	Rangoon (Yangon)	M
C1b	Khin May Latt	Épouse du Gén. de brigade Kyaw Kyaw Tun	F
C2a	Gén. de brigade Than Htut Aung	Centre	M
C2b	Moe Moe Nwe	Épouse du Gén. de brigade Than Htut Aung	F
C3a	Gén. de brigade Tin Maung Ohn	Nord-ouest	M
C4a	Gén. de brigade San Tun	Nord, d.d.n. 2.3.1951, Rangoon/Yangon	M
C4b	Tin Sein	Épouse du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 27.9.1950. Rangoon/Yangon	F
C4c	Ma Khin Ei Ei Tun	Fille du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 16.9.1979, directrice de la Ar Let Yone Co. Ltd	F
C4d	Min Thant	Fils du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 11.11.1982, Rangoon/Yangon, directeur de la Ar Let Yone Co. Ltd	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris région militaire)	Sexe (M/F)
C4e	Khin Mi Mi Tun	Fille du Gén. de brigade San Tun, d.d.n. 25.10.1984, Rangoon/Yangon, directrice de la Ar Let Yone Co. Ltd	F
C5a	Gén. de brigade Hla Myint	Nord-est	M
C5b	Su Su Hlaing	Épouse du Gén. de brigade Hla Myint	F
C6a	Gén. de brigade Wai Lin	Triangle	M
C7a	Gén. de brigade Win Myint	Est	M
C8a	Gén. de brigade Zaw Min	Sud-est	M
C8b	Nyunt Nyunt Wai	Épouse du Colonel Zaw Min	F
C9a	Gén. de brigade Hone Ngaing <i>alias</i> Hon Ngai	Côte	M
C10a	Gén. de brigade Thura Maung Ni	Sud	M
C10b	Nan Myint Sein	Épouse du Gén. de brigade Thura Maung Ni	F
C11a	Gén. de brigade Tint Swe	Sud-ouest	M
C11b	Khin Thaug	Épouse du Gén. de brigade Tint Swe	F
C11c	Ye Min <i>alias</i> Ye Kyaw Swar Swe	Fils du Gén. de brigade Tint Swe	
C11d	Su Mon Swe	Épouse de Ye Min	F
C12a	Gén. de brigade Tin Hlaing	Ouest	M
C12b	Hla Than Htay	Épouse du Gén. de brigade Tin Hlaing	F

D. MINISTRES

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	Sexe (M/F)
D1a	Gén. de division Htay Oo	Agriculture et irrigation depuis le 18.9.2004 (auparavant : Coopératives depuis le 25.8.2003). Secrétaire général de l'USDA	M
D1b	Ni Ni Win	Épouse du Gén. de division Htay Oo	F
D1c	Thein Zaw Nyo	Fils cadet du Gén. de division Htay Oo	M
D2a	Gén. de brigade Tin Naing Thein	Commerce (depuis le 18.9.2004), anciennement : ministre adjoint aux forêts, d.d.n. 1955	M
D2b	Aye Aye	Épouse du Gén. de brigade Tin Naing Thein	F
D3a	Gén. de division Khin Maung Myint	Construction, également ministre de l'énergie électrique 2	M
D4a	Gén. de division Tin Htut	Coopératives (depuis le 15.5.2006)	M
D4b	Tin Tin Nyunt	Épouse du Gén. de division Tin Htut	F
D5a	Gén. de division Khin Aung Myint	Culture (depuis le 15.5.2006)	M
D5b	Khin Phyone	Épouse du Gén. de division Khin Aung Myint	F
D6a	Dr. Chan Nyein	Éducation. (depuis le 10.8.2005) Auparavant : ministre adjoint aux sciences & technologies, membre du Comité exécutif de l'USDA, d.d.n. 1944	M
D6b	Sandar Aung	Épouse du Dr. Chan Nyein	F
D7a	Colonel Zaw Min	Énergie électrique (1) (depuis le 15.5.2006), d.d.n. 10.1.1949	M
D7b	Khin Mi Mi	Épouse du Colonel Zaw Min	F
D8a	Gén. de brigade Lun Thi	Énergie (depuis le 20.12.1997), d.d.n. 18.7.1940	M
D8b	Khin Mar Aye	Épouse du Gén. de brigade Lun Thi	F
D8c	Mya Sein Aye	Fille du Gén. de brigade Lun Thi	F
D8d	Zin Maung Lun	Fils du Gén. de brigade Lun Thi	M
D8e	Zar Chi Ko	Épouse de Zin Maung Lun	F
D9a	Gén. de division Hla Tun	Finances et recettes fiscales (depuis le 1.2.2003), d.d.n. 11.7.1951	M
D9b	Khin Than Win	Épouse du Gén. de division Hla Tun	F
D10a	Nyan Win	Affaires étrangères (depuis le 18.9.2004), ancien Commandant adjoint de l'entraînement des forces armées, d.d.n. 22.1.1953	M
D10b	Myint Myint Soe	Épouse de Nyan Win, d.d.n. 15.1.1953	F
D11a	Gén. de brigade Thein Aung	Forêts (depuis le 25.8.2003)	M
D11b	Khin Htay Myint	Épouse du Gén. de brigade Thein Aung	F
D12a	Prof. Dr. Kyaw Myint	Santé (depuis le 1.2.2003), d.d.n. 1940	M
D12b	Nilar Thaw	Épouse du Prof. Dr. Kyaw Myint	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	Sexe (M/F)
D13a	Gén. de division Maung Oo	Affaires intérieures (depuis le 5.11.2004) et ministre de l'immigration et de la population depuis février 2009, d.d.n 1952.	M
D13b	Nyunt Nyunt Oo	Épouse du Gén. de division Maung Oo	F
D14a	Gén. de division Maung Maung Swe	Protection sociale, secours et la réinstallation (depuis le 15.5.2006)	M
D14b	Tin Tin Nwe	Épouse du Gén. de division Maung Maung Swe	F
D14c	Ei Thet Thet Swe	Fille du Gén. de division Maung Maung Swe	F
D14d	Kaung Kyaw Swe	Fils du Gén. de division Maung Maung Swe	M
D15a	Aung Thuang	Industrie 1 (depuis le 15.11.1997)	M
D15b	Khin Khin Yi	Épouse de Aung Thuang	F
D15c	Commandant Moe Aung	Fils de Aung Thuang	M
D15d	Dr. Aye Khaing Nyunt	Épouse du Commandant Moe Aung	F
D15e	Nay Aung	Fils de Aung Thuang, homme d'affaires, directeur exécutif, Aung Yee Phyo Co. Ltd et directeur de IGE Co. Ltd	M
D15f	Khin Moe Nyunt	Épouse de Nay Aung	F
D15g	Commandant Pyi Aung <i>alias</i> Pye Aung	Fils de Aung Thuang (marié à A2c), directeur de IGE Co. Ltd	M
D15h	Khin Ngu Yi Phyo	Fille de Aung Thuang	F
D15i	Dr Thu Nanda Aung	Fille de Aung Thuang	F
D15j	Aye Myat Po Aung	Fille de Aung Thuang	F
D16a	Vice-Amiral Soe Thein	Industrie 2 (depuis juin 2008), (précédemment G38a)	M
D16b	Khin Aye Kyin	Épouse du Vice-Amiral Soe Thein	F
D16c	Yimon Aye	Fille du Vice-Amiral Soe Thein, d.d.n. 12.7.1980	F
D16d	Aye Chan	Fils du Vice-Amiral Soe Thein, d.d.n. 23.9.1973	M
D16e	Thida Aye	Fille du Vice-Amiral Soe Thein, d.d.n. 23.3.1979	F
D17a	Gén. de brigade Kyaw Hsan	Information (depuis le 13.9.2002)	M
D17b	Kyi Kyi Win	Épouse du Gén. de brigade Kyaw Hsan, chef du service d'information de la Fédération de la condition féminine du Myanmar.	F
D18a	Gén. de brigade Maung Maung Thein	Élevage et pêche	M
D18b	Myint Myint Aye	Épouse du Gén. de brigade Maung Maung Thein	F
D18c	Min Thein <i>alias</i> Ko Pauk	Fils du Gén. de brigade Maung Maung Thein	M
D19a	Gén. de brigade Ohn Myint	Mines (depuis le 15.11.1997)	M
D19b	San San	Épouse du Gén. de brigade Ohn Myint	F
D19c	Thet Naing Oo	Fils du Gén. de brigade Ohn Myint	M
D19d	Min Thet Oo	Fils du Gén. de brigade Ohn Myint	M
D20a	Soe Tha	Planification nationale et développement économique (depuis le 20.12.1997), d.d.n. 7.11.1944	M
D20b	Kyu Kyu Win	Épouse de Soe Tha, d.d.n. 5.10.1980	F
D20c	Kyaw Myat Soe	Fils de Soe Tha, d.d.n. 14.2.1973	M
D20d	Wei Wei Lay	Épouse de Kyaw Myat Soe, d.d.n. 12.9.1978	F
D20e	Aung Soe Tha	Fils de Soe Tha, d.d.n. 5.10.1983	M
D20f	Myat Myitzu Soe	Fille de Soe Tha, d.d.n. 14.2.1973	F
D20g	San Thida Soe	Fille de Soe Tha, d.d.n. 12.9.1978	F
D20h	Phone Myat Soe	Fils de Soe Tha, d.d.n. 3.3.1983	M
D21a	Colonel Thein Nyunt	Promotion des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement (depuis le 15.11.1997), et Maire de Naypyidaw	M
D21b	Kyin Khaing (Khine)	Épouse du Colonel Thein Nyunt	F
D22a	Gén. de division Aung Min	Transports ferroviaires (depuis le 1.2.2003)	M
D22b	Wai Wai Thar <i>alias</i> Wai Wai Tha	Épouse du Gén. de division Aung Min	F
D22c	Aye Min Aung	Fille du Gén. de division Aung Min	F
D22d	Htoo Char Aung	Fils du Gén. de division Aung Min	M
D23a	Gén. de brigade Thura Myint Maung	Affaires religieuses (depuis le 25.8.2003)	M
D23b	Aung Kyaw Soe	Fils du Gén. de brigade Thura Myint Maung	M
D23c	Su Su Sandi	Épouse de Aung Kyaw Soe	F
D23d	Zin Myint Maung	Fille du Gén. de brigade Thura Myint Maung	F
D24a	Thuang	Sciences et technologies (depuis le 11.98), d.d.n. 6.7.1937	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	Sexe (M/F)
D24b	May Kyi Sein	Épouse de Thaug	F
D24c	Aung Kyi	Fils de Thaug, d.d.n. 1971	M
D25a	Gén. de brigade Thura Aye Myint	Sports (depuis le 29.10.1999)	M
D25b	Aye Aye	Épouse du Gén. de brigade Thura Aye Myint	F
D25c	Nay Linn	Fils du Gén. de brigade Thura Aye Myint	M
D26a	Gén. de brigade Thein Zaw	Ministère des télécommunications, des postes et des télégraphes (depuis le 10.5.2001)	M
D26b	Mu Mu Win	Épouse du Gén. de brigade Thein Zaw	F
D27a	Gén. de division Thein Swe	Transports, depuis le 18.9.2004 (auparavant : cabinet du Premier ministre depuis le 25.8.2003)	M
D27b	Mya Theingi	Épouse du Gén. de division Thein Swe	F
D28a	Gén. de division Soe Naing	Ministre de l'hôtellerie et du tourisme (depuis le 15.5.2006)	M
D28b	Tin Tin Latt	Épouse du Gén. de division Soe Naing	F
D28c	Wut Yi Oo	Fille du Gén. de division Soe Naing	F
D28d	Capitaine Htun Zaw Win	Époux de Wut Yi Oo	M
D28e	Yin Thu Aye	Fille du Gén. de division Soe Naing	F
D28f	Yi Phone Zaw	Fils du Gén. de division Soe Naing	M
D29a	Gén. de division Khin Maung Myint	Énergie électrique (2) (nouveau ministère) (depuis le 15.5.2006)	M
D29b	Win Win Nu	Épouse du Gén. de division Khin Maung Myint	F
D30a	Aung Kyi	Emploi/travail (nommé ministre des relations le 8.10.2007, chargé des relations avec Aung San Suu Kyi)	M
D30b	Thet Thet Swe	Épouse de Aung Kyi	F
D31a	Kyaw Thu	Président du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique, d.d.n. 15.8.1949	M
D31b	Lei Lei Kyi	Épouse de Kyaw Thu	F

E. MINISTRES ADJOINTS

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	Sexe (M/F)
E1a	Ohn Myint	Agriculture et Irrigation (depuis le 15.11.1997)	M
E1b	Thet War	Épouse de Ohn Myint	F
E2a	Gén. de brigade Aung Tun	Commerce (depuis le 13.9.2003)	M
E3a	Gén. de brigade Myint Thein	Construction (depuis le 5.1.2000)	M
E3b	Mya Than	Épouse du Gén. de brigade Myint Thein	F
E4a	U Tint Swe	Construction (depuis le 7.5.1998)	M
E5a	Gén. de division Aye Myint	Défense (depuis le 15.5.2006)	M
E6a	Gén. de brigade Aung Myo Min	Éducation (depuis le 19.11.2003)	M
E6b	Thazin Nwe	Épouse du Gén. de brigade Aung Myo Min	F
E6c	Si Thun Aung	Fils du Gén. de brigade Aung Myo Min	M
E7a	Myo Myint	Énergie électrique 1 (depuis le 29.10.1999)	M
E7b	Tin Tin Myint	Épouse de Myo Myint	F
E7c	Aung Khaing Moe	Fils de Myo Myint, d.d.n. 25.6.1967 (présumé être au Royaume-Uni, où il s'est rendu avant d'être inscrit sur la liste)	M
E8a	Gén. de brigade Than Htay	Énergie (depuis le 25.8.2003)	M
E8b	Soe Wut Yi	Épouse du Gén. de brigade Than Htay	F
E9a	Colonel Hla Thein Swe	Finances et recettes fiscales (depuis le 25.8.2003)	M
E9b	Thida Win	Épouse du Colonel Hla Thein Swe	F
E10a	Gén. de brigade Win Myint	Énergie électrique (2)	M
E10b	Daw Tin Ma Ma Than	Épouse du Gén. de brigade Win Myint	F
E11a	Maung Myint	Affaires étrangères (depuis le 18.9.2004)	M
E11b	Dr Khin Mya Win	Épouse de Maung Myint	F
E12a	Prof. Dr. Mya Oo	Santé (depuis le 16.11.1997), d.d.n. 25.1.1940	M
E12b	Tin Tin Mya	Épouse du Prof. Dr. Mya Oo	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris ministère)	Sexe (M/F)
E12c	Dr. Tun Tun Oo	Fils du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 26.7.1965	M
E12d	Dr. Mya Thuzar	Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 23.9.1971	F
E12e	Mya Thidar	Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 10.6.1973	F
E12f	Mya Nandar	Fille du Prof. Dr. Mya Oo, d.d.n. 29.5.1976	F
E13a	Gén. de brigade Phone Swe	Affaires intérieures (depuis le 25.8.2003)	M
E13b	San San Wai	Épouse du Gén. de brigade Phone Swe	F
E14a	Gén. de brigade Aye Myint Kyu	Hôtellerie et tourisme (depuis le 16.11.1997)	M
E14b	Khin Swe Myint	Épouse du Gén. de brigade Aye Myint Kyu	F
E15a	Gén. de brigade Win Sein	Immigration et population (depuis novembre 2006)	M
E15b	Wai Wai Linn	Épouse du Gén. de brigade Win Sein	F
E16a	Lieutenant-colonel Khin Maung Kyaw	Industrie 2 (depuis le 5.1.2000)	M
E16b	Mi Mi Wai	Épouse du Lieutenant-colonel Khin Maung Kyaw	F
E17a	Colonel Tin Ngwe	Promotion des zones frontalières, des ethnies nationales et des questions de développement (depuis le 25.8.2003)	M
E17b	Khin Mya Chit	Épouse du Colonel Tin Ngwe	F
E18a	Thura Thaug Lwin	(Thura est un titre), Transports ferroviaires (depuis le 16.11.1997)	M
E18b	Dr. Yi Yi Htwe	Épouse du Thura Thaug Lwin	F
E19a	Gén. de brigade Thura Aung Ko	(Thura est un titre), Affaires religieuses, USDA, membre du Comité exécutif central (depuis le 17.11.1997)	M
E19b	Myint Myint Yee <i>alias</i> Yi Yi Myint	Épouse du Gén. de brigade Thura Aung Ko	F
E20a	Kyaw Soe	Science et technologie (depuis le 15.11.2004)	M
E21a	Colonel Thurein Zaw	Planification nationale et développement économique (depuis le 10.8.2005)	M
E21b	Tin Ohn Myint	Épouse du Colonel Thurein Zaw	F
E22a	Gén. de brigade Kyaw Myin	Protection sociale, secours et réinstallation (depuis le 25.8.2003)	M
E22b	Khin Nwe Nwe	Épouse du Gén. de brigade Kyaw Myin	F
E23a	Pe Than	Transports ferroviaires (depuis le 14.11.1998)	M
E23b	Cho Cho Tun	Épouse de Pe Than	F
E24a	Colonel Nyan Tun Aung	Transports (depuis le 25.8.2003)	M
E24b	Wai Wai	Épouse du Colonel Nyan Tun Aung	F
E25a	Dr. Paing Soe	Santé (Ministre adjoint supplémentaire) (depuis le 15.5.2006)	M
E25b	Khin Mar Swe	Épouse du Dr. Paing Soe	F
E26a	Gén. de division Thein Tun	Ministre adjoint des postes et des télécommunications	M
E26b	Mya Mya Win	Épouse de Thein Tun	F
E27a	Gén. de division Kyaw Swa Khaing	Ministre adjoint de l'industrie	M
E27b	Khin Phyu Mar	Épouse de Kyaw Swa Khaing	F
E28a	Gén. de division Thein Htay	Ministre adjoint de la défense	M
E28b	Myint Myint Khine	Épouse du Gén. de division Thein Htay	F
E29a	Gén. de brigade Tin Tun Aung	Ministre adjoint du travail (depuis le 7.11.2007)	M

F. AUTRES AUTORITÉS LIÉES AU SECTEUR DU TOURISME

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
F1a	U Hla Htay	Directeur général à la direction de l'hôtellerie et du tourisme (Directeur exécutif des services d'hôtellerie et de tourisme du Myanmar jusqu'en août 2004)	M
F2a	Tin Maung Shwe	Directeur général adjoint, direction de l'hôtellerie et du tourisme	M
F3a	Soe Thein	Directeur exécutif des services d'hôtellerie et de tourisme du Myanmar depuis octobre 2004 (précédemment Responsable général)	M
F4a	Khin Maung Soe	Directeur	M
F5a	Tint Swe	Directeur	M
F6a	Lieutenant-colonel Yan Naing	Directeur, ministère de l'hôtellerie et du tourisme	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
F7a	Kyi Kyi Aye	Directeur de la promotion du tourisme, ministère de l'hôtellerie et du tourisme	F

G. HAUTS RESPONSABLES MILITAIRES

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
G1a	Gén. de division Hla Shwe	Adjudant-général adjoint	M
G2a	Gén. de division Soe Maung	Juge-avocat général	M
G2b	Nang Phyu Phyu Aye	Épouse du Gén. de division Soe Maung	F
G3a	Gén. de division Thein Htaik <i>alias</i> Hteik	Inspecteur général	M
G4a	Gén. de division Saw Hla	“Provost Marshal”	M
G4b	Cho Cho Maw	Épouse du Gén. de division Saw Hla	F
G5a	Gén. de division Htin Aung Kyaw	Intendant général adjoint	M
G5b	Khin Khin Maw	Épouse du Gén. de division Htin Aung Kyaw	F
G6a	Gén. de division Lun Maung	Auditeur général	M
G6b	May Mya Sein	Épouse du Gén. de division Lun Maung	F
G7a	Gén. de division Nay Win	Assistant militaire du président du CEPD	M
G8a	Gén. de division Hsan Hsint	Général chargé des recrutements ; d.d.n. 1951	M
G8b	Khin Ma Lay	Épouse du Gén. de division Hsan Hsint	F
G8c	Okkar San Sint	Fils du Gén. de division Hsan Hsint	M
G9a	Gén. de division Hla Aung Thein	Commandant de camp, Rangoon	M
G9b	Amy Khaing	Épouse de Hla Aung Thein	F
G10a	Gén. de division Ye Myint	Chef de la sécurité des affaires militaires	M
G10b	Myat Ngwe	Épouse du Gén. de division Ye Myint	F
G11a	Gén. de brigade Mya Win	Commandant, Collège national de la défense	M
G12a	Gén. de brigade Maung Maung Aye	Commandant, Collège de l'état-major général (depuis juin 2008)	M
G12b	San San Yee	Épouse du Gén. de brigade Maung Maung Aye	F
G13a	Gén. de brigade Tun Tun Oo	Directeur des relations publiques et de la guerre psychologique	M
G14a	Gén. de division Thein Tun	Directeur des transmissions ; membre du Comité de gestion convoquant la convention nationale	M
G15a	Gén. de division Than Htay	Directeur des approvisionnements et des transports	M
G15b	Nwe Nwe Win	Épouse du Gén. de division Than Htay	F
G16a	Gén. de division Khin Maung Tint	Directeur des imprimeries de sécurité	M
G17a	Gén. de division Sein Lin	Directeur, Ministère de la défense (Fonction précise non connue. Auparavant : Directeur du matériel)	M
G18a	Gén. de division Kyi Win	Directeur de l'artillerie et des blindés, administrateur de l'UMEHL	M
G18b	Khin Mya Mon	Épouse du Gén. de division Kyi Win	F
G19a	Gén. de division Tin Tun	Directeur du génie militaire	M
G19b	Khin Myint Wai	Épouse du Gén. de division Tin Tun	F
G20a	Gén. de division Aung Thein	Directeur de la réinstallation	M
G20b	Htwe Yi <i>alias</i> Htwe Htwe Ti	Épouse du Gén. de division Aung Thein	F
G21a	Gén. de brigade Hla Htay Win	Commandant adjoint de l'entraînement des forces armées	M
G22a	Gén. de brigade Than Maung	Commandant adjoint, Collège national de la défense	M
G23a	Gén. de brigade Win Myint	Recteur de la DSTA	M
G24a	Gén. de brigade Tun Nay Lin	Recteur/Commandant, Académie médicale des services de la défense	M
G25a	Gén. de brigade Than Sein	Commandant de l'hôpital des services de la défense, Mingaladon, d.d.n. 1.2.1946, l.d.n. Bago	M
G25b	Rosy Mya Than	Épouse du Gén. de brigade Than Sein	F
G26a	Gén. de brigade Win Than	Directeur des achats et directeur exécutif de Union of Myanmar Economic Holdings (anciennement : Gén. de division Win Hlaing, K1a)	M
G27a	Gén. de brigade Than Maung	Directeur des milices populaires et des forces frontalières	M
G28a	Gén. de division Khin Maung Win	Directeur de l'industrie de la défense	M
G29a	Gén. de brigade Kyaw Swa Khine	Directeur de l'industrie de la défense	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
G30a	Gén. de brigade Win Aung	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G31a	Gén. de brigade Soe Oo	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G32a	Gén. de brigade Nyi Tun <i>alias</i> Nyi Htun	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G33a	Gén. de brigade Kyaw Aung	Membre du Conseil de sélection et de formation de la fonction publique	M
G34a	Gén. de division Myint Hlaing	Chef d'état-major (Défense aérienne)	M
G34b	Khin Thant Sin	Épouse du Gén. de division Myint Hlaing	F
G34c	Hnin Nandar Hlaing	Fille du Gén. de division Myint Hlaing	F
G34d	Thant Sin Hlaing	Fils du Gén. de division Myint Hlaing	M
G35a	Gén. de division Mya Win	Directeur, ministère de la défense	M
G36a	Gén. de division Tin Soe	Directeur, ministère de la défense	M
G37a	Gén. de division Than Aung	Directeur, ministère de la défense	M
G38a	Gén. de division Ngwe Thein	Ministère de la défense	M
G39a	Colonel Thant Shin	Secrétaire, gouvernement de l'Union de Birmanie	M
G40a	Gén. de division Thura Myint Aung	Adjudant général (anciennement B8a, promu du commandement régional de la division du sud-ouest)	M
G41a	Gén. de division Maung Shein	Inspection des services de la défense et Contrôleur général	M
G42a	Gén. de division Khin Zaw	Responsable du bureau des opérations spéciales 6 (Naypidaw, Mandalay). Promu du commandement central	M
G42b	Khin Pyone Win	Épouse du Gén. de division Khin Zaw	F
G42c	Kyi Tha Khin Zaw	Fils du Gén. de division Khin Zaw	M
G42d	Su Khin Zaw	Fille du Gén. de division Khin Zaw	F
G43a	Gén. de division Tha Aye	Ministère de la défense	M
G44a	Colonel Myat Thu	Commandant de la région militaire de Rangoon 1 (Rangoon nord)	M
G45a	Colonel Nay Myo	Commandant de la région militaire 2 (Rangoon est)	M
G46a	Colonel Tin Hsan	Commandant de la région militaire 3 (Rangoon ouest)	M
G47a	Colonel Khin Maung Htun	Commandant de la région militaire 4 (Rangoon sud)	M
G48a	Colonel Tint Wai	Commandant du contrôle des opérations Commandement n° 4 (Mawbi)	M
G49a	San Nyunt	Commandant de l'unité de soutien militaire n° 2 des affaires de sécurité militaire	M
G50a	Lieutenant-Colonel Zaw Win	Commandant du bataillon Lon Htein, base 3 Shwemyayar	M
G51a	Commandant Mya Thaug	Commandant du bataillon Lon Htein, base 5 Mawbi	M
G52a	Commandant Aung San Win	Commandant du bataillon Lon Htein, base 7 Circonscription de Thanlyin	M
<i>Forces navales</i>			
G53a	Contre-amiral Nyan Tun	Commandant en chef (forces navales). Depuis juin 2008. Administrateur de l'UMEHL. (précédemment G39a)	M
G53b	Khin Aye Myint	Épouse de Nyan Tun	F
G54a	Commodore Win Shein	Commandant, Quartier général de la formation navale	M
G55a	Commodore Gén. Thet Swe	Commandant, commandement de brigade Thura de la région navale de Tanintharyi	M
G56a	Commodore Myint Lwin	Commandant, commandement de la région navale de l'Irrawady	M
<i>Forces aériennes</i>			
G57a	GCA Myat Hein	Commandant en chef (forces aériennes)	M
G57b	Htwe Htwe Nyunt	Épouse du GCA Myat Hein	F
G58a	Gén. de division Khin Aung Myint	Chef d'état-major (forces aériennes)	M
G59a	Gén. de brigade Ye Chit Pe	Personnel du Commandant en chef des forces aériennes, Mingaladon	M
G60a	Gén. de brigade Khin Maung Tin	Commandant de l'École de formation aérienne de Shande, Meiktila	M
G61a	Gén. de brigade Zin Yaw	Commandant de la base aérienne de Pathein, Chef d'état major (forces aériennes), administrateur de l'UMEHL	M
G61b	Khin Thiri	Épouse du Gén. de brigade Zin Yaw	F
G61c	Zin Mon Aye	Fille du Gén. de brigade Zin Yaw, d.d.n. 26.3.1985	F
G61d	Htet Aung	Fils du Gén. de brigade Zin Yaw, d.d.n. 9.7.1988	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
<i>Divisions d'infanterie légère (LID)</i>			
G62a	Gén. de brigade Than Htut	11e LID	M
G63a	Gén. de brigade Tun Nay Lin	22e LID	M
G64a	Gén. de brigade Tin Tun Aung	33e LID, Sagaing	M
G65a	Gén. de brigade Hla Myint Shwe	44e LID	M
G66a	Gén. de brigade Aye Khin	55e LID, Lalaw	M
G67a	Gén. de brigade San Myint	66e LID, Pyi	M
G68a	Gén. de brigade Tun Than	77e LID, Bago	M
G69a	Gén. de brigade Aung Kyaw Hla	88e LID, Magwe	M
G70a	Gén. de brigade Tin Oo Lwin	99e LID, Meiktila	M
G71a	Gén. de brigade Sein Win	101e LID, Pakokku	M
G72a	Colonel Than Han	66e LID	M
G73a	Lieutenant-colonel Htwe Hla	66e LID	M
G74a	Lieutenant-colonel Han Nyunt	66e LID	M
G75a	Colonel Ohn Myint	77e LID	M
G76a	Lieutenant-colonel Aung Kyaw Zaw	77e LID	M
G77a	Major Hla Phyto	77e LID	M
G78a	Colonel Myat Thu	Commandement tactique 11e LID	M
G79a	Colonel Htein Lin	Commandement tactique 11e LID	M
G80a	Lieutenant-colonel Tun Hla Aung	Commandement tactique 11e LID	M
G81a	Colonel Aung Tun	66e Brigade	M
G82a	Capitaine Thein Han	66e Brigade	M
G82b	Hnin Wutyi Aung	Épouse du capitaine Thein Han	F
G83a	Lieutenant-colonel Mya Win	Commandement tactique 77e LID	M
G84a	Colonel Win Te	Commandement tactique 77e LID	M
G85a	Colonel Soe Htway	Commandement tactique 77e LID	M
G86a	Lieutenant-colonel Tun Aye	Commandant du 702e bataillon d'infanterie légère	M
G87a	Nyan Myint Kyaw	Commandant du 281e bataillon d'infanterie (Commune de Mongyang, est de l'État Shan)	M

Autres généraux de brigade

G88a	Gén. de brigade Htein Win	Poste de Taikkyi	M
G89a	Gén. de brigade Khin Maung Aye	Commandant du poste de Meiktila	M
G90a	Gén. de brigade Kyaw Oo Lwin	Commandant du poste de Kalay	M
G91a	Gén. de brigade Khin Zaw Win	Poste de Khamaukgyi	M
G92a	Gén. de brigade Kyaw Aung	MR sud, Commandant du poste de Toungoo	M
G93a	Gén. de brigade Myint Hein	MOC -3, poste de Mogaung	M
G94a	Gén. de brigade Tin Ngwe	Ministère de la défense	M
G95a	Gén. de brigade Myo Lwin	MOC -7, poste de Pekon	M
G96a	Gén. de brigade Myint Soe	MOC -5, poste de Taungup	M
G97a	Gén. de brigade Myint Aye	MOC -9, poste de Kyauktaw	M
G98a	Gén. de brigade Nyunt Hlaing	MOC -17, poste de Mong Pan	M
G99a	Gén. de brigade Ohn Myint	État de Mon, membre de la CEC de l'USDA	M
G100a	Gén. de brigade Soe Nwe	MOC -21, poste de Bhamo	M
G101a	Gén. de brigade Than Tun	Commandant du poste de Kyaukpadaung	M
G102a	Gén. de brigade Than Tun Aung	Commandement régional des opérations (ROC) - Sittwe	M
G103a	Gén. de brigade Thaug Htaik	Commandant du poste de Aungban	M
G104a	Gén. de brigade Thein Hteik	MOC -13, poste de Bokpyin	M
G105a	Gén. de brigade Thura Myint Thein	Commandement des opérations tactiques de Namhsan	M
G106a	Gén. de brigade Win Aung	Commandant du poste de Mong Hsat	M
G107a	Gén. de brigade Myo Tint	Officier en service spécial, ministère des transports	M
G108a	Gén. de brigade Thura Sein Thaug	Officier en service spécial, ministère de la protection sociale	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
G109a	Gén. de brigade Phone Zaw Han	Maire de Mandalay depuis février 2005 et président de comité de développement de la ville de Mandalay, anciennement commandant de Kyaukme	M
G109b	Moe Thidar	Épouse du Gén. de brigade Phone Zaw Han	F
G110a	Gén. de brigade Win Myint	Commandant du poste de Pyinmana	M
G111a	Gén. de brigade Kyaw Swe	Commandant du poste de Pyin Oo Lwin	M
G112a	Gén. de brigade Soe Win	Commandant du poste de Bahtoo	M
G113a	Gén. de brigade Thein Htay	Ministère de la défense	M
G114a	Gén. de brigade Myint Soe	Commandant du poste de Rangoon	M
G115a	Gén. de brigade Myo Myint Thein	Commandant, Hôpital des services de la défense de Pyin Oo Lwin	M
G116a	Gén. de brigade Sein Myint	Vice-président du Conseil pour la paix et le développement de la division de Bago	M
G117a	Gén. de brigade Hong Ngai (Ngaing)	Président du Conseil pour la paix et le développement de l'État Chin	M
G118a	Gén. de brigade Win Myint	Président du Conseil pour la paix et le développement de l'État Kayah	M

H. OFFICIERS MILITAIRES DIRIGEANT DES PRISONS ET LA POLICE

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
H1a	Gén. de brigade Khin Yi	Directeur général de la police de Myanmar	M
H1b	Khin May Soe	Épouse du Gén. de brigade Khin Yi	F
H2a	Zaw Win	Directeur général du département des prisons (ministère de l'intérieur) depuis août 2004, anciennement DG adjoint de la police de Myanmar, et ancien général de brigade. Ancien militaire.	M
H2b	Nwe Ni San	Épouse de Zaw Win	F
H3a	Aung Saw Win	Directeur général, Bureau des enquêtes spéciales	M
H4a	Gén. de brigade de police Khin Maung Si	Chef d'état-major de la police	M
H5a	Lieutenant-colonel Tin Thaw	Commandant de l'Institut technique gouvernemental	M
H6a	Maung Maung Oo	Chef de l'équipe chargée des interrogatoires relevant des affaires de sécurité militaire à la prison d'Insein	M
H7a	Myo Aung	Directeur des centres de détention de Rangoon	M
H8a	Gén. de brigade de police Zaw Win	Directeur adjoint de la police	M
H9a	Lieutenant-colonel de police Zaw Min Aung	Section spéciale	M

I. UNION SOLIDARITY AND DEVELOPMENT ASSOCIATION (USDA) (hauts responsables de l'USDA qui ne sont mentionnés nulle part ailleurs)

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
I1a	Gén. de brigade Aung Thein Lin (Lynn)	Maire de Yangon et président du comité de développement de la ville de Yangon (Secrétaire) et membre du Comité exécutif central de l'USDA, d.d.n. 1952	M
I1b	Khin San Nwe	Épouse du Gén. de brigade Aung Thein Lin	F
I1c	Thidar Myo	Fille du Gén. de brigade Aung Thein Lin	F
I2a	Colonel Maung Par (Pa)	Vice-maire de la ville de Yangon Développement I (membre du Comité exécutif central I)	M
I2b	Khin Nyunt Myaing	Épouse du Colonel Maung Par	F
I2c	Naing Win Par	Fils du Colonel Maung Par	M
I3a	Nyan Tun Aung	Membre du Comité exécutif central	M
I4a	Aye Myint	Membre du comité exécutif de la ville de Rangoon	M
I5a	Tin Hlaing	Membre du comité exécutif de la ville de Rangoon	M
I6a	Soe Nyunt	Officier d'état-major, Division de Yangon est	M
I7a	Chit Ko Ko	Président du Conseil pour la paix et le développement dans la circonscription de Mingala Taungnyunt	

#	Nom	Informations d'identification (y compris fonction)	Sexe (M/F)
I8a	Soe Hlaing Oo	Secrétaire du Conseil pour la paix et le développement dans la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I9a	Capitaine Kan Win	Chef des forces de police de la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I10a	That Zin Thein	Chef du Comité pour les affaires de développement de la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I11a	Khin Maung Myint	Chef du département de l'immigration et de la population de Mingala Taungnyunt	M
I12a	Zaw Lin	Secrétaire de l'USDA pour la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I13a	Win Hlaing	Co-secrétaire de l'USDA pour la circonscription de Mingala Taungnyunt	M
I14a	San San Kyaw	Officier d'état-major du département d'information et de relations publiques du ministère de l'information dans la circonscription de Mingala Taungnyunt	F
I15a	GCA Myint Hlaing	Ministère de la défense et membre de l'USDA	M

J. PERSONNES TIRANT PROFIT DES POLITIQUES ÉCONOMIQUES DU GOUVERNEMENT ET AUTRES PERSONNES ASSOCIÉES AU RÉGIME

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	Sexe (M/F)
J1a	Tay Za	Directeur exécutif, Htoo Trading Co. ; Htoo Construction Co., d.d.n. 18.7.1964, carte d'identité n° MYGN 006415. Père : M. Myint Swe (d.d.n. 6.11.1924) Mère : Mme Daw Ohn (d.d.n. 12.8.1934)	M
J1b	Thidar Zaw	Épouse de Tay Za ; d.d.n. 24.2.1964, carte d'identité n° KMYT 006865, Parents : M. Zaw Nyunt (décédé), Mme Htoo (décédée)	F
J1c	Pye Phyto Tay Za	Fils de Tay Za, d.d.n. 29.1.1987	M
J1d	Ohn	Mère de Tay Za, d.d.n. 12.8.1934	F
J2a	Thiha	Frère de Tay Za (J1a), d.d.n. 24.6.1960. Directeur de Htoo Trading. Distributeur de London cigarettes (Myawadi Trading)	M
J2b	Shwe Shwe Lin	Épouse de Thiha	F
J3a	Aung Ko Win <i>alias</i> Saya Kyaung	Kanbawza Bank, également Myanmar Billion Group, Nilayoma Co. Ltd, East Yoma Co. Ltd et agent de London Cigarettes dans les États Shan et Kayah	M
J3b	Nan Than Htwe (Htay)	Épouse de Aung Ko Win	F
J3c	Nang Lang Kham <i>alias</i> Nan Lan Khan	Fille de Aung Ko Win, d.d.n. 1.6.1988	F
J4a	Tun (Htun, Htoon) Myint Naing <i>alias</i> Steven Law	Stewen Law Asia World Co., d.d.n. 15.5.1958 ou 27.8.1960	M
J4b	(Ng) Seng Hong, dite Cecilia Ng ou Ng Sor Hon	Épouse de Tun Myint Naing. Directrice générale de Golden Aaron Pte Ltd (Singapour)	F
J4c	Lo Hsing-han	Père de Tun Myint Naing <i>alias</i> Steven Law, de Asia World Co., d.d.n. 1938 ou 1935	M
J5a	Khin Shwe	Zaykabar Co., d.d.n. 21.1.1952. Voir également A3f	M
J5b	San San Kywe	Épouse de Khin Shwe	F
J5c	Zay Thiha	Fils de Khin Shwe, d.d.n. 1.1.1977, directeur général de Zaykabar Co. Ltd	M
J5d	Nandar Hlaing	Épouse de Zay Thiha	F
J6a	Htay Myint	Yuzana Co., d.d.n. 6.2.1955, également Yuzana Supermarket, Yuzana Hotel, Yuzana Oil Palm Project	M
J6b	Aye Aye Maw	Épouse de Htay Myint, d.d.n. 17.11.1957	F
J6c	Win Myint	Frère de Htay Myint, d.d.n. 29.5.1952	M
J6d	Lay Myint	Frère de Htay Myint, d.d.n. 6.2.1955	M
J6e	Kyin Toe	Frère de Htay Myint, d.d.n. 29.4.1957	M
J6f	Zar Chi Htay	Fille de Htay Myint, directrice de Yuzana Co., d.d.n. 17.2.1981	F

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	Sexe (M/F)
J6g	Khin Htay Lin	Directeur Yuzana Co. ; d.d.n. 14.4.1969	M
J7a	Kyaw Win	Shwe Thanlwin Trading Co. (distributeurs exclusifs des pneus de la fabrique de Thaton, appartenant au ministère de l'industrie 2)	M
J7b	Nan Mauk Loung Sai <i>alias</i> Nang Mauk Lao Hsai	Épouse de Kyaw Win	F
J8a	Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin	Ancien ministre de l'agriculture et de l'irrigation, retraité depuis septembre 2004	M
J8b	Khin Myo Oo	Épouse du Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin	F
J8c	Kyaw Myo Nyunt	Fils du Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin	M
J8d	Thu Thu Ei Han	Fille du Gén. de division (Retraité) Nyunt Tin	F
J9a	Than Than Nwe	Épouse du Gén. Soe Win, ancien premier ministre (décédé)	F
J9b	Nay Soe	Fils du Gén. Soe Win, ancien premier ministre (décédé)	M
J9c	Theint Theint Soe	Fille du Gén. Soe Win, ancien premier ministre (décédé)	F
J9d	Sabai Myaing	Épouse de Nay Soe	F
J9e	Htin Htut	Époux de Theint Theint Soe	M
J10a	Maung Maung Myint	Directeur général de Myangon Myint Co. Ltd	M
J11a	Maung Ko	Directeur, Htarwara mining company	M
J12a	Zaw Zaw <i>alias</i> Phoe Zaw	Directeur général de Max Myanmar, d.d.n. 22.10.1966	M
J12b	Htay Htay Khine (Khaing)	Épouse de Zaw Zaw	F
J13a	Chit Kaing <i>alias</i> Chit Khine	Directeur général de Eden group of companies	M
J14a	Maung Weik	Maung Weik & Co. Ltd	M
J15a	Aung Htwe	Directeur général de Golden Flower Construction Company	M
J16a	Kyaw Thein	Directeur et associé de Htoo Trading, d.d.n 25.10.1947	M
J17a	Kyaw Myint	Propriétaire de Golden Flower Co. Ltd, 214 Wardan Street, Lamadaw, Yangon	M
J18a	Nay Win Tun	Ruby Dragon Jade and Gems Co. Ltd	M
J19a	Win Myint	Président de la Fédération des chambres de commerce et d'industrie de l'Union du Myanmar (UMFCCI) et propriétaire de Shwe Nagar Min Co.	M
J20a	Eike (Eik) Htun <i>alias</i> Ayke Htun <i>alias</i> Aik Tun	Directeur général de Olympic Construction Co. et Asia Wealth Bank	M
J20b	Sandar Tun	Fille de Eike Htun	F
J20c	Aung Zaw Naing	Fils de Eike Htun	M
J20d	Mi Mi Kaing	Fils de Eike Htun	M
J21a	“Dagon” Win Aung	Dagon International Co. Ltd, d.d.n 30.9.1953, l.d.n Pyay, carte d'identité n° PRE 127435	M
J21b	Moe Mya Mya	Épouse de “Dagon” Win Aung, d.d.n 28.8.1958, carte d'identité n° B/RGN 021998	F
J21c	Ei Hnin Pwint <i>alias</i> Christabelle Aung	Fille de “Dagon” Win Aung, d.d.n 22.2.1981, Directrice du Palm Beach Resort de Ngwe Saung	F
J21d	Thurane (Thurein) Aung <i>alias</i> Christopher Aung	Fils de “Dagon” Win Aung, d.d.n 23.7.1982	M
J21e	Ei Hnin Khine <i>alias</i> Christina Aung	Fille de “Dagon” Win Aung, d.d.n 18.12.1983	F
J22a	Aung Myat <i>alias</i> Aung Myint	Mother Trading	M
J23a	Win Lwin	Kyaw Tha Compagny	M
J24a	Dr. Sai Sam Tun	Loi Hein Co., travaille en collaboration avec le ministère de l'industrie n° 1	M
J25a	San San Yee (Yi)	Super One Group of Companies	F
J26a	Aung Zaw Ye Myint	Propriétaire de Yegatun Construction Co.	M
J27a	Aung Toe	Juge en chef	M
J28a	Aye Maung	Procureur général	M
J29a	Thaung Nyunt	Conseiller juridique	M
J30a	Dr. Tun Shin	Procureur général adjoint	M
J31a	Tun Tun (Htun Htun) Oo	Procureur général adjoint	M
J32a	Tun Tun Oo	Adjoint du juge en chef	M
J33a	Thein Soe	Adjoint du juge en chef	M
J34a	Tin Aung Aye	Juge à la Cour suprême	M
J35a	Tin Aye	Juge à la Cour suprême	M
J36a	Myint Thein	Juge à la Cour suprême	M

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	Sexe (M/F)
J37a	Chit Lwin	Juge à la Cour suprême	M
J38a	Juge Thaug Lwin	Tribunal de la circonscription de Kyauktada	M
J39a	Thaug Nyunt	Juge à la Cour du district nord ; également secrétaire du Comité de travail convoquant la convention nationale	M
J40a	Nyi Nyi Soe	Juge à la Cour du district ouest, Adresse : No. (39) Ni-Gyaw-Da Street, (corner of Sake-Ta-Thu-Kha Street), Kyar-Kwet-Thit Ward, Tarmway Township, Rangoon, Burma	M
J41a	Myint Kyine	Procureur du gouvernement, Cour du district nord	M

K. ENTREPRISES DÉTENUES PAR DES MILITAIRES

Personnes physiques

#	Nom	Informations d'identification (y compris société)	Sexe (M/F)
K1a	Gén. de division (retraité) Win Hlaing	Ancien Directeur général, Union of Myanmar Economic Holdings, Myawaddy Bank	M
K1b	Ma Ngeh	Fille du Gén. de division (retraité) Win Hlaing	F
K1c	Zaw Win Naing	Directeur général de la Kambawza (Kanbawza) Bank. Époux de Ma Ngeh (K1b), et neveu d'Aung Ko Win (J3a)	M
K1d	Win Htway Hlaing	Fils du Gén. de division (retraité) Win Hlaing, représentant pour la société KESCO	M
K2a	Colonel Myo Myint	Directeur général de la Union of Myanmar Economic Holding LTD (UMEH)	M
K2b	Daw Khin Htay Htay	Épouse du Colonel Myo Myint	F
K3a	Colonel Ye Htut	Myanmar Economic Corporation	M
K4a	Colonel Myint Aung	Directeur général, Myawaddy Trading Co., d.d.n. 11.8.1949	M
K4b	Nu Nu Yee	Épouse de Myint Aung, technicienne de laboratoire, d.d.n. 11.11.1954	F
K4c	Thiha Aung	Fils de Myint Aung, employé par Schlumberger, d.d.n. 11.6.1982	M
K4d	Nay Linn Aung	Fils de Myint Aung, marin, d.d.n. 11.4.1981	M
K5a	Colonel Myo Myint	Directeur exécutif, Bandoola Transportation Co.	M
K6a	Colonel (retraité) Thant Zin	Directeur exécutif, Myanmar Land and Development	M
K7a	Lieutenant-colonel (retraité) Maung Maung Aye	UMEHL	M
K8a	Colonel Aung San	Directeur exécutif, Hsinmin Cement Plant Construction Project	M
K9a	Gén. de division Mg Nyo	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K10a	Gén. de division Kyaw Win	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K11a	Gén. de brigade Khin Aung Myint	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K12a	Col. Nyun Tun (marine)	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K13a	Col. Thein Htay (retraité)	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K14a	Lieutenant-colonel Chit Swe (retraité)	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K15a	Myo Nyunt	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K16a	Myint Kyine	Conseil d'administration, Union of Myanmar Economic Holdings Ltd	M
K17a	Lieutenant-colonel Nay Wynn	Directeur exécutif département, Myawaddy trading	M
K18a	Than Nyein	Gouverneur de la Banque centrale du Myanmar	M
K19a	Maung Maung Win	Gouverneur de la Banque centrale du Myanmar	M
K20a	Mya Than	Directeur exécutif par intérim, Myanmar Investment and Commercial Bank (MICB)	M
K21a	Myo Myint Aung	Directeur général de la MICB	M

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/propriétaire Information complémentaire	Date d'ins- cription
---	-----	---------	---	----------------------------

I. UNION OF MYANMAR ECONOMIC HOLDINGS LTD (UMEHL) *alias* UNION OF MYANMA ECONOMIC HOLDINGS LTD

K22a	Union of Myanmar Economic Holdings Ltd <i>alias</i> Union of Myanma Economic Holdings Ltd (UMEHL)	89/191 Mahabandoola Road Corner of 50th Street, Yangon	Président : GCA Tin Aye, Directeur exécutif : Gén. de division Win Than	15.8.2009
------	---	---	---	-----------

A. ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

K22b	Myanmar Ruby Enterprise <i>alias</i> Mayanma Ruby Enterprise	24/26, 2nd fl, Sule Pagoda Road, Yangon (Midway Bank Building)		15.8.2009
K22c	Myanmar Imperial Jade Co. Ltd <i>alias</i> Myanma Imperial Jade Co. Ltd	24/26, 2nd fl, Sule Pagoda Road, Yangon (Midway Bank Building)		15.8.2009
K22d	Myanmar Rubber Wood Co. Ltd <i>alias</i> Myanma Rubber Wood Co. Ltd			15.8.2009
K22e	Myanmar Pineapple Juice Production <i>alias</i> Myanma Pineapple Juice Production			15.8.2009
K22f	Myawaddy Clean Drinking Water Service	4/A, N° 3 Main Road, Mingalardon Tsp, Yangon		15.8.2009
K22g	Sin Min (King Elephants) Cement Factory (Kyaukse)	189/191 Mahabandoola Road Corner of 50th Street, Yangon	Colonel Maung Maung Aye, Directeur exécutif	15.8.2009
K22h	Tailoring Shop Service			15.8.2009
K22i	Ngwe Pin Le (Silver Sea) Livestock Breeding and Fishery Co.	1093, Shwe Taung Gyar Street, Industrial Zone II, Ward 63, South Dagon Tsp, Yangon		15.8.2009
K22j	Granite Tile Factory (Kyaikto)	189/191 Mahabandoola Road Corner of 50th Street, Yangon		15.8.2009
K22k	Soap Factory (Paung)	189/191 Mahabandoola Road Corner of 50th Street, Yangon	Colonel Myint Aung Directeur exécutif	15.8.2009

B. SOCIÉTÉS COMMERCIALES

K22l	Myawaddy Trading Ltd	189/191 Mahabandoola Road, Corner of 50th Street, Yangon	Colonel Myint Aung Directeur exécutif	15.8.2009
------	----------------------	---	--	-----------

C. SOCIÉTÉS DE SERVICES

K22m	Bandoola Transportation Co. Ltd.	399, Thiri Mingalar Road, Insein Tsp, Yangon et/ou Parami Road, South Okkalapa, Yangon	Colonel Myo Myint, Directeur exécutif	15.8.2009
K22n	Myawaddy Travel Services	24-26 Sule Pagoda Road, Yangon		15.8.2009
K22o	Nawaday Hotel and Travel Services	335/357, Bogyoke Aung San Road, Pabedan Tsp, Yangon	Colonel (retraité) Maung Thaung, Directeur exécutif	15.8.2009
K22p	Myawaddy Agriculture Services	189/191 Mahabandoola Road, Corner of 50th Street, Yangon		15.8.2009
K22q	Myanmar Ar (Power) Construction Services <i>alias</i> Myanma Ar (Power) Construction Services	189/191 Mahabandoola Road Corner of 50th Street, Yangon		15.8.2009

Entreprises conjointes

A. ENTREPRISES MANUFACTURIÈRES

K22r	Myanmar Segal International Ltd <i>alias</i> Myanma Segal International Ltd	Pyay Road, Pyinmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon	U Be Aung, Directeur	15.8.2009
K22s	Myanmar Daewoo International <i>alias</i> Myanma Daewoo International	Pyay Road, Pyinmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon		15.8.2009
K22t	Rothman of Pall Mall Myanmar Private Ltd <i>alias</i> Rothman of Pall Mall Myanma Private Ltd	N° 38, Virginia Park, N° 3, Trunk Road, Pyinmabin Industrial Zone, Yangon	PDG Lai Wei Chin	15.8.2009
K22u	Myanmar Brewery Ltd <i>alias</i> Myanma Brewery Ltd	N° 45, N° 3, Trunk Road, Pyinmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon	Lieutenant-Colonel (retraité) Ne Win, Président <i>alias</i> Nay Win	15.8.2009

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/propriétaire Information complémentaire	Date d'ins- cription
K22v	Myanmar Posco Steel Co. Ltd <i>alias</i> Myanmar Posco Steel Co. Ltd	Plot 22, N° 3, Trunk Road, Pynmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon		15.8.2009
K22w	Myanmar Nouveau Steel Co. Ltd <i>alias</i> Myanmar Nouveau Steel Co. Ltd	N° 3, Trunk Road, Pynmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon		15.8.2009
K22x	Berger Paint Manufacturing Co. Ltd.	Plot N° 34/A, Pynmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon		15.8.2009
K22y	The First Automotive Co. Ltd	Plot N° 47, Pynmabin Industrial Zone, Mingalardon Tsp, Yangon	U Aye Cho et/ou Lieutenant colonel Tun Myint, Directeur exécutif	15.8.2009

B. SOCIÉTÉS DE SERVICES

K22z	National Development Corp.	3/A, Thamthumar Street, 7 Mile, Mayangone Tsp, Yangon	Dr. Khin Shwe, Président	15.8.2009
K22aa	Hantha Waddy Golf Resort and Myodaw (City) Club Ltd	N° 1, Konemyinthta Street, 7 Mile, Mayangone Tsp, Yangon et Thiri Mingalar Road, Insein Tsp, Yangon		15.8.2009

II. MYANMAR ECONOMIC CORPORATION (MEC) *alias* MYANMA ECONOMIC CORPORATION (MEC)

K23a	Myanmar Economic Corporation (MEC) <i>alias</i> Myanma Economic Corporation (MEC)	Shwedagon Pagoda Road Dagon Tsp, Yangon	Président, GCA Tin Aung Myint Oo, Colonel Ye Htut ou Gén. de brigade Kyaw Win, Directeur exécutif : Gén. de brigade Myint Thein	15.8.2009
K23b	Myaing Galay (Rhino Brand Cement Factory)	Factories Dept. Mec Head Office, Shwedagon Pagoda Road, Dagon Tsp, Yangon	Colonel Khin Maung Soe	15.8.2009
K23c	Dagon Brewery	555/B, N° 4, Highway Road, Hlaw Gar Ward, Shwe Pyi Thar Tsp, Yangon		15.8.2009
K23d	Mec Steel Mills (Hmaw Bi/Pyi/ Ywama)	Factories Dept. Mec Head Office, Shwedagon Pagoda Road, Dagon Tsp, Yangon	Colonel Khin Maung Soe	15.8.2009
K23e	Mec Sugar Mill	Kant Balu		15.8.2009
K23f	Mec Oxygen and Gases Factory	Mindama Road, Mingalardon Tsp, Yangon		15.8.2009
K23g	Mec Marble Mine	Pyinmanar		15.8.2009
K23h	Mec Marble Tiles Factory	Loikaw		15.8.2009
K23i	Mec Myanmar Cable Wire Factory <i>alias</i> Mec Myanma Cable Wire Factory	N° 48, Bamaw A Twin Wun Road, Zone (4), Hlaing Thar Yar Industrial Zone, Yangon		15.8.2009
K23j	Mec Ship Breaking Service	Thilawar, Than Nyin Tsp		15.8.2009
K23k	Mec Disposable Syringe Factory	Factories Dept, Mec Head Office, Shwedagon Pagoda Road, Dagon Tsp, Yangon		15.8.2009
K23l	Gypsum Mine	Thibaw		15.8.2009

III. ENTREPRISES COMMERCIALES DÉTENUES PAR LE GOUVERNEMENT

K24a	Myanma Salt and Marine Chemicals Enterprise <i>alias</i> Myanmar Salt and Marine Chemicals Enterprise	Thakayta Township, Yangon	Directeur exécutif : U Win Htain (Ministère des mines)	15.8.2009
K25a	Myanmar Defence Products Industry <i>alias</i> Myanma Defence Products Industry	Ngyaung Chay Dauk	(Ministère de la défense)	15.8.2009
K26a	Myanmar Timber Enterprise <i>alias</i> Myanma Timber Enterprise	Myanmar Timber Enterprise Head Office, Ahlone, Yangon et 504-506, Merchant Road, Kyauktada, Yangon	Directeur exécutif : Win Tun,	15.8.2009

#	Nom	Adresse	Nom du directeur/propriétaire Information complémentaire	Date d'ins- cription
K27a	Myanmar Gems Enterprise <i>alias</i> Myanma Gems Enterprise	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Thein Swe	15.8.2009
K28a	Myanmar Pearls Enterprise <i>alias</i> Myanma Pearls Enterprise	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Maung Toe	15.8.2009
K29a	Myanmar Mining Enterprise n° 1 <i>alias</i> Myanma Mining Enterprise n° 1	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Saw Lin	15.8.2009
K30a	Myanmar Mining Enterprise n° 2 <i>alias</i> Myanma Mining Enterprise n° 2	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : Hla Theing	15.8.2009
K31a	Myanmar Mining Enterprise n° 3 <i>alias</i> Myanma Mining Enterprise n° 3	(Ministry of Mines), Head Office Building 19, Naypyitaw	Directeur exécutif : San Tun	15.8.2009
K32a	Myanma Machine Tool and Electrical Industries (MTEI) <i>alias</i> Myanmar Machine Tooland Electrical Industries (MTEI)	Block No. (12), Parami Road, Hlaing Township Yangon, Myanmar Telephone : 095-1-660437, 662324, 650822	Directeur exécutif : Kyaw Win Directeur : Win Tint	15.8.2009
K33a	Myanmar Paper & Chemical Industries <i>alias</i> Myanma Paper & Chemical Industries		Directeur exécutif : Nyunt Aung	15.8.2009
K34a	Myanma General and Maintenance Industries <i>alias</i> Myanmar General and Maintenance Industries		Directeur exécutif : Aye Mauk	15.8.2009
K35a	Road Transport Enterprise	(Ministère des transports)	Directeur exécutif : Thein Swe	15.8.2009
K36a	Inland Water Transport	No.50, Pansodan Street, Kyauktada Township, Yangon, Union of Myanmar	Directeur exécutif : Soe Tint	15.8.2009
K37a	Myanma Shipyards <i>alias</i> Myanmar Shipyards, Sinmalike	Bayintnaung Road, Kamayut Township Yangon	Directeur exécutif : Kyi Soe	15.8.2009
K38a	Myanma Five Star Line <i>alias</i> Myanmar Five Star Line	132-136, Theinbyu Road, P.O. Box,1221, Yangon	Directeur exécutif : Maung Maung Nyein	15.8.2009
K39a	Myanma Automobile and Diesel Engine Industries <i>alias</i> Myanmar Automobile and Diesel Engine Industries	56, Kaba Aye Pagoda Road, Yankin Township, Yangon	Directeur exécutif : Hla Myint Thein	15.8.2009
K40a	Myanmar Infotech <i>alias</i> Myanma Infotech	(Ministère des postes et télécommunications)		
K41a	Myanma Industrial Construction Services <i>alias</i> Myanmar Industrial Construction Services	No. (1), Thitsa Road, Yankin Township, Yangon, Myanmar	Directeur exécutif : Soe Win	15.8.2009
K42a	Myanmar Machinery and Electric Appliances Enterprise <i>alias</i> Myanma Machinery and Electric Appliances Enterprise	Hlaing Township, Yangon		15.8.2009

IV. ENTREPRISES DU SECTEUR DES MÉDIAS DÉTENUES PAR L'ÉTAT QUI PARTICIPENT À LA PROMOTION DES POLITIQUES DU RÉGIME ET À SA PROPAGANDE

K43a	Myanmar News and Periodicals Enterprise <i>alias</i> Myanma News and Periodicals Enterprise	212 Theinbyu Road, Botahtaung Township, Yangon (tél : +95-1-200810, +95-1-200809)	Directeur exécutif : Soe Win (époux de Than Than Aye, membre du Mwaf)	15.8.2009
K44a	Myanmar Radio and Television (MRTV) <i>alias</i> Myanma Radio and Television	Pyay Road, Kamayut Township, Yangon (tel : +95-1-527122, +95-1-527119)	Directeur général : Khin Maung Htay (époux de Nwe New, membre du Mwaf)	15.8.2009
K45a	Myawaddy Television, Tatmadaw Telecasting Unit	Hmawbi Township, Yangon (tel : +95-1-600294)		15.8.2009
K46a	Myanma Motion Picture Enterprise <i>alias</i> Myanmar Motion Picture Enterprise		Directeur exécutif : Aung Myo Myint (époux de Malar Win, membre du Mwaf)	15.8.2009

Arrêté Ministériel n° 2009-484 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «UNAOIL MONACO S.A.M.», au capital de 300.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «UNAOIL MONACO S.A.M.» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 13 juillet 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 18 des statuts (année sociale) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 13 juillet 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-485 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée «SAM PUBLICIS EVENTS MONACO», au capital de 150.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «SAM PUBLICIS EVENTS MONACO» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 26 juin 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 1^{er} des statuts relatif à la dénomination sociale qui devient : «PUBLICISLIVE MONACO» ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 26 juin 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-486 du 25 septembre 2009 autorisant la modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée S.A.M. «EUREST MONACO», au capital de 150.000 €.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la demande présentée par les dirigeants de la société anonyme monégasque dénommée «EUREST MONACO» agissant en vertu des pouvoirs à eux conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de ladite société ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée générale extraordinaire tenue à Monaco, le 31 mars 2009 ;

Vu les articles 16 et 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite par actions, modifiée ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Est autorisée la modification de :

- l'article 8 des statuts (administration de la société) ;

résultant des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 31 mars 2009.

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au Journal de Monaco après accomplissement des formalités prévues par le troisième alinéa de l'article 17 de l'ordonnance du 5 mars 1895, modifié par l'ordonnance-loi n° 340 du 11 mars 1942, susvisée.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-487 du 25 septembre 2009
plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en
position de détachement.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 16.706 du 4 mars 2005 portant nomination et titularisation d'un Adjoint au Directeur au Centre de Presse ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 9 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Céline COTTALORDA, Adjoint au Directeur du Centre de Presse, est placée, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'Administration Communale, à compter du 1^{er} octobre 2009, pour une période d'une année.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-cinq septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-488 du 28 septembre 2009
plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en
position de détachement.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 886 du 22 décembre 2006 portant nomination et titularisation d'un Chef de Projet à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 17 juin 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Pierre MONDIELLI, Chef de Projet à la Commission de Contrôle des Informations Nominatives, est placé, sur sa demande, en position de détachement auprès de l'Administration Communale, à compter du 5 octobre 2009, pour une période d'une année.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

*Arrêté Ministériel n° 2009-489 du 28 septembre 2009
maintenant, sur sa demande, une fonctionnaire en
position de disponibilité.*

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, précitée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 11.902 du 15 mars 1996 portant nomination d'une Attachée au Service du Contrôle Technique et de la Circulation ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-558 du 29 septembre 2008 plaçant, sur sa demande, une fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de Mme Anna ROVELLI, épouse BOERI, en date du 3 juillet 2009 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 22 juillet 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Mme Anna ROVELLI, épouse BOERI, Attaché au Service des Titres de Circulation, est maintenue, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 7 octobre 2010.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-490 du 28 septembre 2009 maintenant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.659 du 26 mai 2008 portant nomination et titularisation d'un Rédacteur à la Direction du Tourisme et des Congrès ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-559 du 29 septembre 2008 plaçant, sur sa demande, un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la requête de M. Yohan GARINO en date du 7 août 2009 ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 2 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Yohan GARINO, Rédacteur à la Direction du Tourisme et des Congrès, est maintenu, sur sa demande, en position de disponibilité, jusqu'au 5 octobre 2010.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-491 du 28 septembre 2009 réglementant la circulation des piétons, le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion de la 13^{ème} Monaco Kart Cup 2009.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu l'ordonnance du 6 juin 1867 sur la police générale, modifiée ;

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la police de la circulation routière, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 5.099 du 15 février 1973 réglementant l'utilisation du port, des quais et des dépendances portuaires, modifiée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 94-539 du 12 décembre 1994 réglementant la circulation et le stationnement des véhicules ainsi que le stationnement des bateaux et engins de mer sur les quais et dépendances du port, modifié ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

A l'occasion des opérations de montage et de démontage de la rampe reliant le quai Albert 1^{er} à la darse Nord et des opérations de démontage de la piste :

- le stationnement des véhicules est interdit sur la moitié Sud de la darse Nord du mardi 6 octobre 2009, à 00 h 01 au lundi 19 octobre 2009 à 19 h 00.

ART. 2.

Du lundi 12 octobre 2009 à 8 h 00 au lundi 19 octobre 2009 à 19 h 00 :

- L'interdiction de circuler et de stationner faite aux véhicules sur le quai Antoine 1^{er} est reportée, en ce qui concerne les véhicules de l'organisation de la "13^{ème} Monaco Kart Cup" procédant au montage et démontage des installations ;

- Une voie de circulation à sens unique est instaurée sur le quai Antoine 1^{er} dans sa partie comprise entre la sortie du tunnel Rocher Antoine 1^{er} et l'esplanade des Pêcheurs, et ce, dans ce sens ;

- Un couloir de circulation de 4 mètres de large, réservé aux véhicules de secours et d'intervention, est maintenu en permanence le long de la façade des immeubles dudit quai entre la sortie du tunnel Rocher Antoine 1^{er} et le virage de la Rascasse.

ART. 3.

Du lundi 12 octobre 2009 à 8 h 00 au lundi 19 octobre 2009 à 19 h 00 :

- Les espaces des darses Nord et Sud sont libérés, respectivement en totalité pour la darse Nord et en partie pour la Darse Sud, de toute occupation et emprise au sol à l'exception des surfaces nécessaires au déroulement de la "13^{ème} Monaco Kart Cup".

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la "13^{ème} Monaco Kart Cup" est interdite sur la partie piétonne du quai Antoine 1^{er}.

ART. 4.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 7 h 30 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 7 h 30 à la fin des épreuves :

- Une voie de circulation à sens unique est instaurée sur le quai Antoine 1^{er} le long des façades des immeubles, dans sa partie comprise entre la sortie du parking public et l'entrée du tunnel Rocher Noghès, et ce, dans ce sens ;

- Le stationnement des véhicules est interdit sur le quai Antoine 1^{er} entre la sortie du parking public et l'entrée du tunnel Rocher Noghès.

ART. 5.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 7 h 30 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 7 h 30 à la fin des épreuves :

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la «13^{ème} Monaco kart Cup» est interdite sur le quai des Etats-Unis, dans sa partie comprise entre son intersection avec l'avenue J.F. Kennedy et la route de la Piscine ;

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la «13^{ème} Monaco kart Cup» est interdite sur la totalité de la darse Nord ;

- La circulation des piétons autres que ceux relevant de l'organisation de la «13^{ème} Monaco kart Cup» est interdite sur la partie de la darse Sud nécessaire au déroulement des épreuves ;

- Des cheminements piétons sont mis en place entre l'épi central, le quai des Etats-Unis et le quai Antoine 1^{er}, en empruntant les caissons darses Nord et Sud. Ces itinéraires ne sont autorisés qu'aux ayants droit et aux plaisanciers se rendant ou quittant un bateau.

ART. 6.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 8 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 8 h 00 à la fin des épreuves, la circulation et le stationnement des véhicules

autres que ceux participant à la «13^{ème} Monaco kart Cup» ou nécessaires aux différentes opérations prévues par le comité d'organisation de cette épreuve sont interdits :

- sur la route de la Piscine,
- sur la totalité des darses Nord et Sud,
- sur l'enracinement de l'épi Central.

ART. 7.

Le vendredi 16 octobre 2009 de 12 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, le samedi 17 octobre 2009 de 8 h 00 jusqu'à la fin des épreuves, ainsi que le dimanche 18 octobre 2009 de 8 h 00 à la fin des épreuves, la circulation des véhicules autres que ceux participant à la «13^{ème} Monaco kart Cup» ou nécessaires aux différentes opérations prévues par le comité d'organisation de cette épreuve est interdite :

- sur le quai des Etats-Unis, dans sa partie comprise entre son intersection avec l'avenue J.F. Kennedy et la route de la Piscine.

ART. 8.

Les dispositions visées précédemment ne s'appliquent pas aux véhicules de police et de secours.

ART. 9.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-492 du 28 septembre 2009 portant réintégration d'un fonctionnaire.

NOUS, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 975 du 12 juillet 1975 portant statut des fonctionnaires de l'Etat, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 6.365 du 17 août 1978 fixant les conditions d'application de la loi n° 975 du 12 juillet 1975, modifiée, susvisée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.340 du 8 octobre 2007 portant titularisation d'un Elève-fonctionnaire ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2008-256 du 16 mai 2008 plaçant sur sa demande un fonctionnaire en position de détachement ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 23 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Xavier ARCHIMBAULT, Elève-fonctionnaire titulaire, placé en position de détachement, sur sa demande, auprès de l'Administration Communale, est réintégré au sein de l'Administration Gouvernementale.

ART. 2.

Le Secrétaire Général du Ministère d'Etat et le Directeur des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-huit septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

Arrêté Ministériel n° 2009-493 du 29 septembre 2009 portant agrément de l'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco».

Nous, Ministre d'Etat de la Principauté,

Vu la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008 concernant les associations et les fédérations d'associations ;

Vu l'arrêté ministériel n° 2009-40 du 22 janvier 2009 portant application de la loi n° 1.355 du 23 décembre 2008, susvisée ;

Vu l'arrêté ministériel n° 89-006 du 11 janvier 1989 portant autorisation et approbation des statuts de l'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco » ;

Vu la requête présentée par l'association ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement en date du 16 septembre 2009 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

L'association dénommée «Crescendo, les amis de la musique de Monaco» est agréée.

ART. 2.

Toute modification affectant l'une des conditions requises par la loi pour l'obtention de l'agrément devra être déclarée par l'association dans le mois de sa survenance.

ART. 3.

Le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt-neuf septembre deux mille neuf.

Le Ministre d'Etat,
J.-P. PROUST.

ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Arrêté Municipal n° 2009-2879 du 22 septembre 2009 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité.

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu la loi n° 1.096 du 7 août 1986 portant statut des fonctionnaires de la Commune, modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-471 du 19 mars 2007 portant nomination et titularisation d'un Adjoint technique dans les Services Communaux (Service de Gestion-Prêt et Location du Matériel Municipal pour la Ville) ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-1637 du 4 juillet 2007 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu l'arrêté municipal n° 2008-2463 du 24 juillet 2008 plaçant un fonctionnaire en position de disponibilité ;

Vu la demande présentée par M. Loïc POMPEE tendant à être placé en position de disponibilité ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

M. Loïc POMPEE, Adjoint technique aux Services Techniques Communaux, est placé, sur sa demande, en position de disponibilité, pour une période d'une année à compter du 3 septembre 2009.

ART. 2.

M. le Secrétaire Général, Directeur du Personnel des Services Municipaux, est chargé de l'application des dispositions du présent arrêté, dont une ampliation a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat en date du 22 septembre 2009.

Monaco, le 22 septembre 2009.

P/Le Maire,
L'Adjoint ff.,
H. DORIA.

*Arrêté Municipal n° 2009-2942 du 28 septembre 2009
réglementant la circulation des véhicules à
l'occasion d'une opération immobilière.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du lundi 28 septembre 2009 au vendredi 30 avril 2010 :

- Un sens unique de circulation est instauré avenue de la Costa, dans sa partie comprise entre son intersection avec la Porte Rouge et l'entrée du parking de la résidence "Villa Bijou", et ce dans ce sens.

ART. 2.

Les différentes dispositions visées précédemment ne s'appliquent pas aux véhicules d'urgence et de secours.

ART. 3.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 4.

Les dispositions fixées par l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contraires au présent arrêté sont suspendues.

ART. 5.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 septembre 2009 a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 28 septembre 2009.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 28 septembre 2009.

*Arrêté Municipal n° 2009-2951 du 28 septembre 2009
réglementant la circulation des véhicules à
l'occasion de travaux d'intérêt public.*

NOUS, Maire de la Ville de Monaco,

Vu la loi n° 124 du 15 janvier 1930 sur la délimitation du domaine ;

Vu la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée ;

Vu l'ordonnance souveraine n° 1.691 du 17 décembre 1957 portant réglementation de la Police de la Circulation Routière (Code de la Route), modifiée ;

Vu l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007 fixant les dispositions relatives à la circulation et au stationnement des véhicules en ville, modifié ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Du mardi 29 septembre 2009 à 00 heures 01 au vendredi 24 septembre 2010 à 23 heures 59, la circulation des véhicules d'une hauteur supérieure à 3,50 mètres est interdite dans le tunnel Rocher-Nice.

ART. 2.

Du mardi 29 septembre 2009 à 00 heures 01 au vendredi 24 septembre 2010 à 23 heures 59, la circulation des véhicules et ensemble de véhicules d'un poids total autorisé en charge supérieur à 7,50 tonnes et/ou d'une hauteur supérieure à 3,50 mètres est autorisée :

- dans le tunnel Rocher - Albert 1^{er} ;
- dans la rue Grimaldi, dans sa totalité.

ART. 3.

Les dispositions de l'arrêté municipal n° 2007-256 du 27 février 2007, modifié, contraires au présent arrêté, sont suspendues.

ART. 4.

En raison de l'urgence, le présent arrêté sera affiché à la porte de la Mairie, conformément à l'article 48 de la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale, modifiée.

ART. 5.

Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément à la loi.

ART. 6.

Une ampliation du présent arrêté, en date du 28 septembre 2009 a été transmise à S.E.M. le Ministre d'Etat.

Monaco, le 28 septembre 2009.

Le Maire,
G. MARSAN.

Arrêté affiché à la porte de la Mairie le 29 septembre 2009.

AVIS ET COMMUNIQUÉS

MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétariat Général - Journal de Monaco.

Nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions».

La nouvelle édition de l'ouvrage «La Principauté de Monaco - l'Etat, Son Statut International, Ses Institutions» est en vente au Ministère d'Etat, Service du Journal de Monaco, Place de la Visitation à Monaco-Ville au prix unitaire de 32 euros TTC.

Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique.

Avis de recrutement n° 2009-140 d'un Attaché à la Direction de l'Habitat.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Attaché à la Direction de l'Habitat pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 289/379.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire d'un diplôme du Baccalauréat ;
- maîtriser l'outil informatique (Excel, Word,...) ;
- avoir une aptitude pour des travaux de classement et d'archivage ;
- avoir des qualités relationnelles.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'ils pourront être amenés à effectuer, de temps à autre, des visites en ville.

Avis de recrutement n° 2009-141 d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince.

La Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique fait savoir qu'il va être procédé au recrutement d'un Plongeur au Mess des Carabiniers du Prince, pour une durée déterminée, la période d'essai étant de trois mois.

L'échelle indiciaire afférente à la fonction a pour indices majorés extrêmes 217/300.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- posséder quelques notions de l'emploi de garçon de salle.

L'attention des candidats est appelée sur les contraintes horaires liées à la fonction qui peuvent notamment induire une obligation de service au cours des week-ends et des jours fériés.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne les avis de recrutement visés ci-dessus, les candidats devront faire parvenir à la Direction des Ressources Humaines et de la Formation de la Fonction Publique - Stade Louis II - Entrée H - 1, avenue des Castelans - BP 672 - MC 98014 Monaco Cédex dans un délai de dix jours à compter de leur publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une lettre de motivation ;
- une copie des titres et références ;
- un curriculum-vitae ;
- une copie de la carte d'identité ou de la carte de séjour pour les résidents en Principauté.

Les personnes ayant déjà fait acte de candidature au cours des six mois précédents n'ont pas l'obligation de fournir les documents susvisés, hormis la lettre de motivation.

Le candidat retenu s'engage, à la demande de l'Administration, à produire un extrait de casier judiciaire de moins de trois mois.

Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

DÉPARTEMENT DES FINANCES ET DE L'ÉCONOMIE

Administration des Domaines.

Mise à disposition d'une parcelle de terrain destinée à l'exploitation d'une station-service avec concession de débit de tabacs sise boulevard Charles III.

L'Administration des Domaines fait connaître qu'elle met à disposition une parcelle de terrain, d'une superficie de 420 mètres carrés, sise boulevard Charles III, contiguë au Cimetière à droite vers Nice en sortant de la Principauté sur laquelle sont édifiés divers bâtiments.

Les lieux sont exclusivement destinés à l'exploitation d'une station-service avec concession de débit de tabacs.

Les candidats devront présenter de sérieuses références dans ce secteur.

Il est précisé que la mise à disposition de la parcelle de terrain sera consentie à titre précaire et révocable pour une durée limitée strictement à l'année 2010.

Les personnes intéressées devront retirer un règlement ainsi qu'un cahier des clauses particulières auprès de l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian.

Les candidatures devront être adressées impérativement au plus tard le 16 octobre 2009 et l'attention des postulants est attirée sur le fait que seuls les dossiers comportant de manière exhaustive l'ensemble des pièces demandées seront pris en considération.

Mise en location d'un emplacement destiné à aménager un kiosque dans le Centre Commercial de Fontvieille.

L'Administration des Domaines met en location un emplacement destiné à aménager un kiosque dans le Centre Commercial de Fontvieille.

Les personnes intéressées devront retirer un dossier de candidature à l'Administration des Domaines, 24, rue du Gabian, aux heures d'ouverture des bureaux de 9 h 30 à 17 h.

Ce dossier comprend un questionnaire qui devra être complété et accompagné des pièces justificatives demandées, un plan de situation et un projet de convention d'occupation.

Les demandes accompagnées des dossiers devront être déposées à l'Administration des Domaines au plus tard le 30 octobre 2009, à 17 h.

Toute candidature dont le dossier ne sera pas complet au moment du dépôt ne sera pas prise en considération.

Direction de l'Habitat.

Offres de location en application de la loi n° 1.291 du 21 décembre 2004 relative aux conditions de location de certains locaux à usage d'habitation construits ou achevés avant le 1^{er} septembre 1947.

OFFRE DE LOCATION

D'un appartement situé au 3, rue Malbousquet, 3^{ème} étage, composé de 2 pièces, d'une superficie de 49 m².

Loyer mensuel : 1.250 euros.

Charges mensuelles : 30 euros.

Les personnes inscrites en qualité de "protégé" intéressées par cette offre devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au propriétaire : Mme N. BARRA, tél : 93.25.30.80 (le soir et week-end),

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

OFFRE DE LOCATION

d'un appartement situé au 9, rue Malbousquet, 1^{er} étage gauche, d'une superficie de 48 m², composé de 2 pièces, salle de bains, cuisine indépendante équipée, terrasse. Rénové.

Loyer mensuel : 1.550 euros.

Charges : 50 euros.

Les personnes inscrites en qualité de "protégé" intéressées par ces offres devront notifier leur candidature par lettre recommandée avec demande d'avis de réception simultanément :

- au représentant du propriétaire : AGENCE MAZZA IMMOBILIER, 10, boulevard Princesse Charlotte à Monaco, tél. 97.77.35.35, ou 06.78.63.51.92, www.mazza-immobilier.com,

- à la Direction de l'Habitat, 10 bis, quai Antoine 1^{er},

au plus tard quinze jours après la publication de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

MAIRIE

Avis de vacance d'emploi n° 2009-090 d'un poste de Conseiller aux Etudes à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Le Secrétaire Général de la Mairie, Directeur du Personnel des Services Municipaux, fait connaître qu'un poste de Conseiller aux Etudes sera vacant à l'Académie de Musique et de Théâtre Fondation Prince Rainier III.

Les conditions à remplir sont les suivantes :

- être titulaire du Certificat d'Aptitude de Professeur ou de Professeur chargé de Direction, option musique ;

- justifier d'une expérience de direction ou de Conseiller Pédagogique, dans un conservatoire agréé d'au moins 5 ans ;

- posséder une personnalité capable de s'investir dans la mise en œuvre du projet de l'Académie ;

- faire preuve d'une grande disponibilité en matière d'horaires de travail, notamment en soirée ;

- maîtriser l'outil informatique.

ENVOI DES DOSSIERS

En ce qui concerne l'avis de vacance visé ci-dessus, les candidats devront adresser, au Secrétariat Général de la Mairie, dans un délai de dix jours à compter de sa publication au Journal de Monaco, un dossier comprenant :

- une demande sur papier libre ;
 - un curriculum-vitae ;
 - deux extraits de l'acte de naissance ;
 - un certificat de nationalité (pour les personnes de nationalité monégasque) ;
 - un extrait du casier judiciaire de moins de trois mois de date ;
 - une copie certifiée conforme des titres et références présentés.
- Conformément à la loi, la priorité d'emploi sera réservée aux candidats de nationalité monégasque.

INFORMATIONS

La Semaine en Principauté

Manifestations et spectacles divers

Hôtel Hermitage - Limun Bar

Tous les jours, à partir de 16 h 30,
Animation musicale.

Port de Fontvieille

Tous les samedis, de 9 h 30 à 17 h 30,
Foire à la brocante.

Auditorium Rainier III

le 4 octobre, à 18 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo.

le 7 octobre, à 16 h,

Concert symphonique par l'Orchestre Philharmonique de Monte-Carlo, à la rencontre du jeune public.

Théâtre Princesse Grace

les 7 et 11 octobre, à 15 h,

les 8, 9 et 10 octobre, à 21 h,

24^{ème} Monte-Carlo Magic Stars : Une première partie avec les jeunes espoirs de la magie internationale et une seconde partie avec les plus grands magiciens.

Animations : extérieure et intérieure (close-up, animation musicale..)

Théâtre des Variétés

le 7 octobre, à 20 h 30,

les Mardis du Cinéma : projection cinématographique.

le 13 octobre, à 20 h 30,

Concert organisé par l'Association Crescendo.

le 14 octobre, à 12 h 30,

Concert de musique de chambre : «Les Midi Musicaux».

le 14 octobre, à 20 h 30,

Concert organisé par l'Association Art Antonina Monaco.

Salle du Canton-Espace Polyvalent

les 9 et 10 octobre, à 21 h,
7^{ème} Monaco Live Festival.

Salle Garnier

le 13 octobre, à 20 h,

Cérémonie de remise des prix (Littérature, de la Bourse de la Découverte, Musical et artistique) de la Fondation Prince Pierre.

Espace de Fontvieille

du 10 au 18 octobre,

21^{ème} Foire Internationale de Monaco : «Rendez-vous des bonnes affaires et du divertissement».

Expositions

Musée Océanographique

Tous les jours, de 10 h 30 à 19 h,

Le Micro-Aquarium : Une conférencière spécialisée présente au public sur grand écran, la vie microscopique des aquariums et de la mer Méditerranée.

Exposition de l'œuvre océanographique du Prince Albert I^{er} de Monaco.

jusqu'au 30 novembre, de 10 h à 19 h,

Exposition «Les glaces polaires pour les générations futures».

Musée des Timbres et des Monnaies

Ouvert tous les jours, de 9 h 30 à 17 h.

Exposition-vente sur 500 m² de monnaies, timbres de collection, maquettes et documents philatéliques relatifs aux événements ayant jalonné les 50 ans de Règne du Prince Rainier III. Le Musée des Timbres et des Monnaies de Monaco présente les collections philatéliques et numismatiques des Princes souverains, témoignage autant historique qu'artistique, technique et culturel de la souveraineté de la Principauté.

Maison de l'Amérique Latine (sauf les dimanches et jours fériés),

jusqu'au 10 octobre, de 15 h à 20 h,

Exposition de peintures de Mme Karine Schneider : «La Découverte du Yin».

Fondation Prince Albert II de Monaco

jusqu'au 8 octobre,

«Eco-Art-Parade 2009» : exposition artistique environnementale.

Congrès

Méridien Beach Plaza

jusqu'au 3 octobre,

B Plus D - Straumann Meeting.

jusqu'au 6 octobre,

Soho Travel Meeting.

Grimaldi Forum Monaco

les 2 et 3 octobre,

18^{ème} Congrès Annuel de l'Association Européenne d'Osséointégration.

du 12 au 15 octobre,

Sportel'2009 : 20^{ème} rendez-vous international du sport, de la télévision et des nouveaux médias. (réservé aux professionnels).

Sports

Monte-Carlo Golf Club

le 4 octobre,

Coupe M. et J. A. Pastor - Stableford (R).

le 11 octobre,

Coupe Delauzun 1^{ère} Série Master - 2^o et 3^o Série - Stableford.

Raid Nautique

du 7 au 11 octobre,

Monaco Raid Interarmées 2009.



INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

PARQUET GENERAL

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 11 août 2009, enregistré, le nommé :

- LAFATA Bruno, né le 7 septembre 1963 à La Tronche (38), de Ange et de ANTONUCCI Fiorella, de nationalité française, ayant demeuré 5, rue Princesse Marie-de-Lorraine à Monaco et actuellement sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre 2009, à 9 heures, sous la prévention d'émission de chèques sans provision.

Délit prévu et réprimé par les articles 331-1^o et 330 du Code pénal.

Pour extrait :
Le Procureur Général,
J. RAYBAUD.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 14 août 2009, enregistré, la nommée :

- CRAWFORD Jacqueline, épouse MOURENON, née le 4 septembre 1975 à Paisley, de nationalité écossaise, sans domicile ni résidence connus, est citée à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre 2009, à 9 heures, sous la prévention de proxénétisme et d'établissement d'attestations ou de certificats faisant état de faits matériellement inexacts.

Délits prévus et réprimés par les articles 268 et 103 du Code pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut du Procureur Général,
G. DUBES.

(Exécution de l'article 374
du Code de Procédure Pénale)

Suivant exploit de M^e Claire NOTARI, Huissier, en date du 14 août 2009, enregistré, le nommé :

- MOURENON Jean-Patrick, né le 26 juin 1970 à Monaco, de nationalité française, sans domicile ni résidence connus, est cité à comparaître, personnellement, devant le Tribunal Correctionnel de Monaco, le mardi 20 octobre 2009, à 9 heures, sous la prévention de proxénétisme et d'établissement d'attestations ou de certificats faisant état de faits matériellement inexacts.

Délits prévus et réprimés par les articles 268 et 103 du Code pénal.

Pour extrait :
P/Le Procureur Général,
Le Premier Substitut du Procureur Général,
G. DUBES.

GREFFE GENERAL**EXTRAIT**

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge Commissaire de la cessation des paiements de la SCS MEDDAH & Cie et de son associée commanditée gérante Mme Zohra MEDDAH, exerçant le commerce sous l'enseigne SILHOUELLE INSTITUT CARITA, a prorogé de trois mois à compter du 9 octobre 2009 le délai imparti à Christian BOISSON, syndic, pour notifier sa décision de ne pas exécuter les contrats de location objets de la requête.

Monaco, le 28 septembre 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par procès-verbal en date de ce jour, Mme Stéphanie VIKSTRÖM, Juge Commissaire de la liquidation des biens de feu André MENARD, ayant exercé le commerce sous l'enseigne «Chez Viandu», marché de la Condamine, place d'Armes à Monaco, a donné acte au syndic Christian BOISSON de ses déclarations, déclaré close la procédure et constaté la dissolution de l'union des créanciers.

Monaco, le 28 septembre 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

EXTRAIT

Par ordonnance en date de ce jour, M. Sébastien BIANCHERI, Juge-Commissaire de la liquidation des biens de la société anonyme monégasque LSO INTERNATIONAL MONACO, a prorogé jusqu'au 29 mars 2010 le délai imparti au syndic Bettina Ragazzoni

pour procéder à la vérification des créances de la liquidation des biens précitée.

Monaco, le 29 septembre 2009.

Le Greffier en Chef,
B. BARDY.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

**«S.A.M. ACCELERATION
MANAGEMENT SOLUTIONS»**

en abrégé «S.A.M. AMS»
(Société Anonyme Monégasque)

Publication prescrite par l'ordonnance-loi numéro 340 du 11 mars 1942 et par l'article 3 de l'arrêté de S.E.M. le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, en date du 24 novembre 2004.

I.- Aux termes d'un acte reçu le 15 mai 2009, en brevet, par M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO, notaire à Monaco, il a été établi, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme monégasque :

STATUTS**ARTICLE PREMIER.***Constitution - Dénomination*

Il est formé entre les propriétaires des actions ci-après créées et de celles qui pourront l'être par la suite, une société anonyme monégasque qui sera régie par les lois de la Principauté de Monaco et les présents statuts.

Cette société prend la dénomination de : «S.A.M. ACCELERATION MANAGEMENT SOLUTIONS», en abrégé «S.A.M. AMS».

ART. 2.*Siège Social*

Le siège de la société est fixé en Principauté de Monaco.

Il pourra être transféré en tout endroit de la Principauté sur simple décision du Conseil d'Administration, après agrément du nouveau siège par le Gouvernement Princier.

ART. 3.

Objet Social

La société a pour objet tant en Principauté de Monaco qu'à l'étranger, pour son compte ou le compte de tiers, directement ou en participation :

- l'assistance à l'organisation, à la communication, au marketing et à la stratégie de développement de tous médias, y compris l'internet ;

- la commission, le courtage, la représentation, ainsi que toutes études et analyses, se rattachant aux activités ci-dessus ;

- l'organisation de foires et salons dans le domaine des médias ;

- et généralement toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en faciliter l'extension et le développement.

ART. 4.

Durée de la société

La durée de la société est fixée à quatre-vingt-dix-neuf années à compter du jour de l'assemblée générale qui constatera la constitution définitive de la société.

ART. 5.

Capital Social - Actions

Le capital social est fixé à la somme de CENT CINQUANTE MILLE Euros (150.000 €).

Il est divisé en mille actions de cent cinquante (150 €) euros chacune de valeur nominale, toutes à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription.

ART. 6.

Titres et cessions d'actions

Les actions sont obligatoirement nominatives.

Les titres d'actions sont extraits d'un livre à souches, revêtus d'un numéro d'ordre, frappés du timbre de la société et munis de la signature de deux administra-

teurs. L'une de ces deux signatures peut être imprimée ou apposée au moyen d'une griffe.

Les cessions d'actions entre actionnaires, ainsi que les transmissions d'actions par voie de succession, de liquidation de communauté de biens entre époux ou de cession, soit à un conjoint, soit à un ascendant ou à un descendant, peuvent être effectuées librement.

Toutes autres cessions ou transmissions d'actions sont soumises à l'agrément préalable de la société.

La demande d'agrément, indiquant les qualités du cessionnaire et les conditions de la cession, est transmise à la société, le Conseil d'Administration statue dans le mois de la réception de la demande à défaut de quoi la cession est réputée autorisée.

Si la société n'agrée pas le cessionnaire, le Conseil d'Administration est tenu de faire racheter les actions aux mêmes conditions, soit par les actionnaires, soit par un tiers agréé par le Conseil.

Le Conseil est tenu de proposer aux actionnaires le rachat des actions du cédant. En cas de pluralité de candidatures, les actions à racheter sont réparties entre les candidats, au prorata du nombre d'actions qu'ils détiennent lors de la notification du projet de cession à la société. Le reliquat, s'il y en a un, et d'une manière générale les actions invendues, devra être acquis par la société elle-même, cette cession emportant réduction du capital d'autant.

La société aura un délai de trois mois maximum, à compter de la notification du refus d'agrément, pour organiser le rachat des actions par les actionnaires ou à défaut, pour réduire le capital de la société d'autant.

Sous réserve des formalités qui précèdent, la cession des actions au porteur s'opère par la simple tradition du titre. Celle des titres nominatifs a lieu par des déclarations de transfert et d'acceptation de transfert, signées par les parties, les signatures devant être authentifiées par un Officier Public, si la société le demande.

Les dividendes qui ne seraient pas réclamés dans les cinq années de leur exigibilité, seront acquis à la société.

ART. 7.

Droits et obligations

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts de la société et soumission aux décisions régulières du Conseil d'Administration et

des assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelque main qu'il passe.

Chaque action donne droit à une part proportionnelle dans la propriété de l'actif social et elle participe aux bénéfices sociaux dans la proportion indiquée ci-après.

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les copropriétaires indivis d'une action ou tous les ayants-droit à n'importe quel titre, même usufruitiers et nus-propriétaires, sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Les représentants ou créanciers d'un actionnaire ne peuvent sous aucun prétexte, provoquer l'apposition des scellés sur les biens et valeurs de la société, ni en demander le partage ou la licitation. Ils sont tenus de s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux délibérations de l'assemblée générale.

ART. 8.

Conseil d'Administration

La société est administrée par un Conseil composé de deux membres au moins et cinq au plus, pris parmi les actionnaires et nommés par l'assemblée générale.

La durée des fonctions des administrateurs est de trois années.

Le premier Conseil restera en fonction jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira pour statuer sur les comptes du troisième exercice et qui renouvellera le Conseil en entier pour une nouvelle période de trois ans.

Il en sera de même ultérieurement.

Tout membre sortant est rééligible.

ART. 9.

Pouvoirs du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration aura les pouvoirs les plus étendus, sans limitation ni réserve, pour agir au nom de la société et faire toutes opérations relatives à son objet.

Le Conseil peut déléguer les pouvoirs qu'il jugera convenables à un ou plusieurs de ses membres ou à un ou plusieurs directeurs, associés ou non, pour

l'administration courante de la société et pour l'exécution des décisions du Conseil d'Administration.

Tous les actes engageant la société autorisés par le Conseil, ainsi que le retrait des fonds et valeurs, les mandats sur les banquiers, débiteurs ou dépositaires et les souscriptions, avals, acceptations, endos ou acquits d'effets de commerce, doivent porter la signature de deux administrateurs, dont celle du Président du Conseil d'Administration, à moins d'une délégation de pouvoirs par le Conseil d'Administration, à un administrateur, un directeur ou tout autre mandataire.

ART. 10.

Délibérations du Conseil d'Administration

Le Conseil se réunit au siège social sur la convocation de son Président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige et au moins une fois par an.

Les convocations sont faites au moyen d'une lettre remise contre émargement ou adressée sous forme recommandée à chacun des administrateurs, huit jours avant la réunion et mentionnant l'ordre du jour de celle-ci.

Toutefois, le Conseil peut se réunir sur convocation verbale et l'ordre du jour peut n'être fixé que lors de la réunion, si tous les administrateurs en exercice sont présents à cette réunion.

La validité des délibérations est subordonnée :

a) sur convocation verbale à la présence effective de la totalité des administrateurs ;

b) sur convocation écrite à la présence ou représentation de plus de la moitié des administrateurs sans que le nombre des administrateurs présents puisse jamais être inférieur à deux.

Tout administrateur peut donner pouvoir à l'un de ses collègues de le représenter à une séance du Conseil, mais chaque administrateur ne peut représenter qu'un seul de ses collègues.

Les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Le Président a voix prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux, inscrits sur un registre spécial et signés par les administrateurs.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont certifiés par deux administrateurs ou un administrateur délégué.

ART. 11.

Commissaires aux Comptes

L'assemblée générale nomme un ou deux Commissaires aux Comptes conformément à la loi numéro 408 du vingt janvier mil neuf cent quarante-cinq.

ART. 12.

Assemblées générales

Les actionnaires sont convoqués en assemblée générale dans les six mois qui suivent la date de clôture de l'exercice, par avis inséré dans le Journal de Monaco, quinze jours avant la tenue de l'assemblée.

Dans le cas où il est nécessaire de modifier les statuts, l'assemblée générale extraordinaire sera convoquée de la même façon et au délai de quinze jours au moins.

Dans le cas où toutes les actions sont représentées, toutes assemblées générales peuvent avoir lieu sans convocation préalable.

Les décisions des assemblées sont consignées sur un registre spécial, signé par les membres du bureau.

Il n'est pas dérogé au droit commun pour toutes les questions touchant la composition, la tenue et les pouvoirs des assemblées.

ART. 13.

Exercice Social

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Par exception, le premier exercice comprendra la période écoulée du jour de la constitution définitive de la société jusqu'au trente-et-un décembre deux mil dix.

ART. 14.

Répartition des bénéfices ou des pertes

Tous produits annuels réalisés par la société, déduction faite des frais d'exploitation, des frais généraux ou d'administration, y compris tous amortissements normaux de l'actif et toutes provisions pour risques commerciaux, constituent le bénéfice net.

Ce bénéfice est ainsi réparti :

- Cinq pour cent pour constituer un fonds de réserve ordinaire qui cessera d'être obligatoire lorsqu'il aura atteint une somme égale au dixième du capital social ;

- Le solde, à la disposition de l'assemblée générale, laquelle, sur la proposition du Conseil d'Administration, pourra l'affecter, soit à l'attribution d'un tantième aux administrateurs, d'un dividende aux actions, soit à la constitution d'un fonds d'amortissement supplémentaire ou de réserves spéciales, soit le reporter à nouveau, en totalité ou en partie.

ART. 15.

Perte des trois quarts du capital

En cas de perte des trois quarts du capital social, les administrateurs ou, à défaut le ou les Commissaires aux Comptes, sont tenus de provoquer la réunion d'une assemblée générale extraordinaire à l'effet de se prononcer sur la question de savoir s'il y a lieu de dissoudre la société.

La décision de l'assemblée est dans tous les cas rendue publique.

ART. 16.

Dissolution - Liquidation

A l'expiration de la société ou en cas de dissolution anticipée, l'assemblée générale règle, sur la proposition du Conseil d'Administration, le mode de liquidation, et nomme un ou plusieurs liquidateurs dont elle détermine les pouvoirs.

La nomination des liquidateurs met fin aux fonctions des administrateurs, mais la société conserve sa personnalité durant tout le cours de la liquidation.

Spécialement, l'assemblée générale régulièrement constituée, conserve pendant la liquidation les mêmes attributions que durant le cours de la société, et elle confère notamment aux liquidateurs tous pouvoirs spéciaux, approuve les comptes de la liquidation et donne quitus aux liquidateurs. Elle est présidée par les liquidateurs ; en cas d'absence du ou des liquidateurs, elle élit elle-même son président.

Les liquidateurs ont pour mission de réaliser, même à l'amiable, tout l'actif de la société, et d'éteindre son passif.

ART. 17.

Contestations

Toutes contestations qui peuvent s'élever pendant le cours de la société ou de sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales, sont jugées conformément à la loi et soumises à la juridiction des tribunaux compétents de la Principauté de Monaco.

A cet effet, en cas de contestation, tout actionnaire doit faire élection de domicile à Monaco, et toutes assignations et significations sont régulièrement délivrées à ce domicile.

Pour le cas toutefois où l'actionnaire aurait omis de faire élection de domicile en Principauté, les assignations et significations seront valablement faites au Parquet de Monsieur le Procureur Général près la Cour d'appel de Monaco.

ART. 18.

Approbation gouvernementale - Formalités

La présente société ne pourra être définitivement constituée qu'après :

- Que les présents statuts aient été approuvés et la société autorisée par arrêté de Son Excellence Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté de Monaco, le tout publié dans le Journal de Monaco ;

- Et que toutes les formalités légales et administratives aient été remplies.

Pour faire publier les présents statuts et tous actes et procès-verbaux relatifs à la constitution de la présente société, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition ou d'un extrait de ces documents.

II.- Les statuts de cette société ont été approuvés par arrêté de S.E. Monsieur le Ministre d'Etat de la Principauté du 7 août 2009, numéro 2009-415.

III.- Le brevet original des statuts et son modificatif, portant mention de leur approbation ainsi qu'une ampliation dudit arrêté ministériel d'autorisation ont été déposés au rang des minutes de M^e AUREGLIA-CARUSO, par acte du 24 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Le Fondateur.

Etude de M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO
Notaire
4, boulevard des Moulins - Monte-Carlo

—
**«S.A.M. ACCELERATION
MANAGEMENT SOLUTIONS»**

en abrégé «S.A.M. AMS»

(Société Anonyme Monégasque)

—
Conformément aux dispositions de l'ordonnance-loi n° 340 sur les sociétés par actions, il est donné avis que les expéditions des actes ci-après :

1°.- Statuts de la société anonyme monégasque «S.A.M. ACCELERATION MANAGEMENT SOLUTIONS», en abrégé «S.A.M. AMS», au capital de 150.000 euros, avec siège à Monaco, 6, boulevard des Moulins, reçus en brevet, suivant acte du 15 mai 2009 par M^e Nathalie AUREGLIA-CARUSO, notaire soussigné, et déposés avec l'ampliation de l'arrêté ministériel d'autorisation aux minutes du notaire soussigné, le 24 septembre 2009.

2°.- Déclaration de souscription et de versement du capital faite par le fondateur, suivant acte reçu en minute par le notaire soussigné le 24 septembre 2009.

3°.- Et dépôt avec reconnaissance d'écriture et de signature du procès-verbal de l'assemblée générale constitutive tenue le 24 septembre 2009 et déposé avec ses annexes aux minutes du notaire soussigné le même jour.

Ont été déposées le 2 octobre 2009, au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de la Principauté de Monaco.

Monaco le 2 octobre 2009.

Signé : N. AUREGLIA-CARUSO.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

Société Anonyme Monégasque
dénommée

**«COMPAGNIE MONEGASQUE
D'ENTREPRISES GENERALES»**

en abrégé «C.M.E.G.»

ERRATUM

A la publication parue au Journal de Monaco du 18 septembre 2009, concernant la société ci-dessus.

Lire, page 4670 :

«L'expédition de l'acte précité du 4 septembre 2009 a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 25 septembre 2009».

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Magali CROVETTO-AQUILINA
Notaire
26, avenue de la Costa - Monte-Carlo

Société à Responsabilité Limitée
dénommée

«SARL MONACOLOR»

ERRATUM

A la publication de la modification aux statuts parue au Journal de Monaco du 18 septembre 2009, concernant la société ci-dessus.

Lire, page 4669 :

«Une expédition de chacun desdits actes a été déposée au Greffe des Tribunaux de la Principauté de

Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 25 septembre 2009».

Monaco, le 2 octobre 2009

Signé : M. CROVETTO-AQUILINA.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

RENOUVELLEMENT DE GERANCE LIBRE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 15 septembre 2009, Mme Nadia ROGERS, demeurant 2, rue de l'Eglise, à Monaco-Ville, a renouvelé, pour une période de trois années, la gérance libre consentie à M. Frédéric ANFOSSO, demeurant 7, rue Comte Félix Gastaldi, à Monaco-Ville, et concernant un fonds de commerce de snack-bar-restaurant, etc., exploité 11 bis, rue Princesse Caroline, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège du fonds, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire
2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Deuxième insertion

Aux termes d'un acte reçu le 18 septembre 2009, par M^e Magali CROVETTO-AQUILINA et le notaire soussigné,

- M. Alain THOURAULT et Mme Patricia VALLAURI, son épouse, commerçants, domiciliés 14, avenue Prince Pierre, à Monaco ;

- et M. Patrick SCOTTO, retraité, domicilié 12, rue Basse, à Monaco-Ville,

ont cédé, à la "S.A.R.L. TYPIC SOUVENIRS", au capital de 15.000 € et siège à Monaco, le fonds de commerce de vente d'objets souvenirs à caractère typiquement local, jouets ; vente en gros et détail d'articles de sport, souvenirs et cadeaux, pose à chaud par presse simple de transferts en sérigraphie et en motifs Swarovski, exploité 12/17, rue de la Turbie, à Monaco, sous les enseignes "TYPIC SOUVENIRS", "TYPIC CADEAUX" et "TYPIC SPORTS".

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE DROIT AU BAIL

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu, le 28 septembre 2009, par le notaire soussigné, la SAM "COGETEX", avec siège 24, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo, a cédé à la SAM "MONACO VOYAGES", avec siège 15, boulevard Princesse Charlotte, à Monte-Carlo, le droit au bail de locaux sis 24, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY

Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Première insertion

Aux termes d'un acte reçu le 28 septembre 2009, par le notaire soussigné, la S.C.S. "COPPOLA & Cie", au capital de 50.000 € et siège 33, avenue Saint-Charles, à Monaco, a cédé, à la S.A.R.L. "CASANOVA MONACO", au capital de 40.000 € et siège social à Monaco, le fonds de commerce d'import, export, achat, vente d'articles de décoration, d'ameublement et de luminaires, exploité 33, avenue Saint-Charles, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'Etude du notaire soussigné, dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

"LES ACTUALITES MONEGASQUES ET MONDIALES"

(Société Anonyme Monégasque)

Siège : 57, rue Grimaldi - Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

I.- Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 30 juin 2009, les actionnaires de la société anonyme monégasque "LES ACTUALITES MONEGASQUES ET MONDIALES", ont décidé de modifier l'article 2 (objet social) des statuts qui devient :

“ART. 2.

La société a pour objet :

Toutes opérations en rapport avec les événements et les manifestations de l'activité et de l'actualité mondiale, azuréeenne et monégasque.

L'achat, la vente, l'édition, la diffusion, de tous livres et périodiques.

Et généralement, toutes opérations mobilières, immobilières et commerciales se rapportant directement à l'objet social ci-dessus”.

II.- Les résolutions prises par l'assemblée susvisée, ont été approuvées par arrêté ministériel du 17 septembre 2009.

III.- Le procès-verbal de ladite assemblée et une ampliation de l'arrêté ministériel, précité, ont été déposés, au rang des minutes de M^e REY, le 28 septembre 2009.

IV.- Une expédition de l'acte précité, a été déposée au Greffe Général de la Cour d'Appel et des Tribunaux de Monaco, le 2 octobre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

Etude de M^e Henry REY
Notaire

2, rue Colonel Bellando de Castro - Monaco

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

**“S.A.R.L. MONACO GOLDEN
AGENCY MARITIME”**

en abrégé **“S.A.R.L. M.G.A. MARITIME”**

**CESSIONS DE PARTS SOCIALES
MODIFICATIONS AUX STATUTS**

Aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, le 10 juin 2009, réitéré le 23 septembre 2009,

il a été procédé à une cession de parts de la société à responsabilité limitée dénommée “S.A.R.L. MONACO GOLDEN AGENCY MARITIME”, en abrégé “S.A.R.L. M.G.A. MARITIME”, au capital de

15.000 Euros, ayant son siège 4, boulevard des Moulins à Monte-Carlo,

et constaté la démission de M. Carlo ACCATTATIS CHALONS D'ORANGE (qui n'est plus associé) de ses fonctions de gérant et la nomination de M. Dario NARGISO, domicilié 15, boulevard Louis II à Monte-Carlo, en qualité de gérant associé.

Une expédition desdits actes a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée conformément à la loi, le 2 octobre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Signé : H. REY.

“S.A.R.L. DECOBAT”

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Monaco du 1^{er} juillet 2009, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : “S.A.R.L. DECOBAT”.

Objet : Entreprise générale de bâtiment tous corps d'état.

Décoration, aménagement intérieur et extérieur.

Achat, vente au détail ou en gros, commission, courtage, import-export de tous articles, mobiliers, matériels, produits et accessoires s'y rapportant.

Et, généralement, toutes opérations de quelque nature que ce soit pouvant se rattacher à l'objet social ci-dessus ou susceptibles d'en favoriser le développement.

Siège social : 7, rue Notre-Dame de Lorète, à Monaco.

Durée : 99 ans à compter du 1^{er} juillet 2009.

Gérant : M. Enrico CARUSO, domicilié numéro 33, rue de Millo, à Monaco.

Capital social : 100.000 euros divisé en 1.000 parts de 100 euros chacune.

Un exemplaire de l'acte précité a été déposé ce jour au Greffe des Tribunaux de Monaco, pour y être transcrit et affiché conformément à la loi.

Monaco, le 2 octobre 2009.

APPORT D'ELEMENTS COMMERCIAUX

Première insertion

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Monaco du 1^{er} juillet 2009, contenant établissement des statuts de la société à responsabilité limitée dénommée "S.A.R.L. DECOBAT", ayant son siège numéro 7, rue Notre-Dame de Lorète, à Monaco,

M. Enrico CARUSO, domicilié numéro 33, rue de Millo, à Monaco, a fait apport à ladite société, des éléments commerciaux attachés à l'activité d'entreprise générale de bâtiment tous corps d'état, décoration et aménagement d'intérieur, exploitée sous l'enseigne "DECOBAT", numéro 7, rue Notre-Dame de Lorète, à Monaco.

Oppositions, s'il y a lieu, au siège de la "S.A.R.L. DECOBAT", dans les dix jours de la deuxième insertion.

Monaco, le 2 octobre 2009.

«ALPHA GOLF AVIATION MONACO» S.A.R.L.

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seings privés en date à Monaco du 24 août 2009, enregistré à Monaco le 24 août 2009, F°/Bd 67 V - Case 8, il a été constitué une société à responsabilité limitée dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : «ALPHA GOLF AVIATION MONACO».

Objet :

L'achat, la vente, la location et l'affrètement, la représentation, le courtage, la gestion de tout matériel de transport aérien et généralement, toutes opérations civiles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant aux objets ci-dessus et de nature à en favoriser l'extension.

Capital : 15.000 euros, divisé en 1.500 parts de 10 euros chacune.

Durée : 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

Siège : «Roc Fleuri» - 1, rue du Ténao à Monaco.

Gérant : M. Salim ZEGHDAR, domicilié «L'Atalante», Route de la Plage Marquet à Cap-D'ail (06320).

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 28 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Société à Responsabilité Limitée S.A.R.L. "AUTO KONCEPT"

CONSTITUTION D'UNE SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE

Extrait publié en conformité des articles 49 et suivants du Code de commerce.

Suivant acte sous seing privé en date à Monaco du 24 avril 2009 enregistré à Monaco les 29 avril 2009 et 22 septembre 2009, folio 13V, case 3, a été constituée une société à responsabilité limitée dénommée «AUTO KONCEPT», au capital de 50.000 euros, siège social à Monaco - 11, boulevard Albert 1^{er}, ayant pour objet :

L'achat, la vente, la représentation, le courtage, la location de véhicules automobiles, et plus particulièrement de marque LOTUS, neufs ou d'occasions, pièces détachées y relatives, ainsi que tous articles, produits et services entrant dans la composition des biens ci-dessus ou s'y rapportant directement ;

et, généralement toutes opérations de quelque nature que ce soit se rattachant à l'objet social ci-dessus.

La durée de la société est de 99 années à compter de l'obtention des autorisations administratives.

La société est gérée et administrée par M. Marc FAGGIONATO, non associé, avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

Un exemplaire dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi le 29 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

IMPERIAL YACHTS S.A.R.L.

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 27, boulevard Ablert 1^{er} - Monaco

MODIFICATION AUX STATUTS

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 25 février 2009, enregistrée à Monaco le 3 mars 2009, folio/bordereau 184 V, case 3, il a été pris acte de la démission de Mlle Jessica STORM FRY de ses fonctions de gérante et procédé à la nomination de Mme Julia KOCHMAN, épouse STEWART, demeurant 31, avenue de Grande-Bretagne à Monaco, en qualité de nouvelle gérante avec les pouvoirs prévus aux statuts sociaux.

L'article 12 des statuts a été modifié en conséquence.

Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 18 juin 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

GZ AVOCATS

M^{es} GIACCARDI & ZABALDANO
6 boulevard Rainier III - Monaco

“S.A.R.L. CAFE GRAND PRIX”

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 30.000 euros
Siège social : Quai Antoine 1^{er} - Monaco

CESSION DE PARTS SOCIALES CHANGEMENT DE GÉRANT

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 août 2009, enregistré le 14 août 2009 sous les références F°/Bd 13 V case 1, M. Urs SCHWARZENBACH, gérant associé démissionnaire de la SARL CAFE GRAND PRIX, a cédé la totalité des 6 parts sociales lui appartenant dans le capital de ladite société à M. Pascal CAMIA (à raison de 3 parts sociales) et à un nouvel associé (à raison de 3 parts sociales).

La société est désormais gérée par M. Pascal CAMIA, demeurant 24, quai Jean Charles Rey à Monaco.

A la suite de ladite cession, la société continue d'exister entre M. CAMIA, comme seul gérant associé, et un associé.

Un exemplaire de cet acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 1^{er} octobre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

AMS

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 6, boulevard des Moulins - Monaco

CHANGEMENT DE RAISON SOCIALE

Les associés réunis en assemblée générale extraordinaire le 29 mai 2009 ont adopté comme raison sociale S.A.R.L. MOMENTUM SPORT CONCEPT, en abrégé S.A.R.L. MSC, aux lieu et place de S.A.R.L. AMS.

Une expédition de l'acte précité a été déposée au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrite et affichée, conformément à la loi, le 29 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

SARL LMT CONSEIL

Société à Responsabilité Limitée
au capital de 15.000 euros
Siège social : 7, avenue des Papalins - Monaco

DEMISSION D'UN GERANT

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 20 juillet 2009, M. Marc BONAFEDE a été nommé gérant de la société en remplacement de Mme Danièle ARENA.

Un original dudit acte a été déposé au Greffe Général des Tribunaux de Monaco pour y être transcrit et affiché conformément à la loi, le 24 septembre 2009.

Monaco, le 2 octobre 2009.

SCS «DEN TANDT & CIE» «SPRING COMMUNICATION & MANAGEMENT», «SPRINT ET THE MONACOW PARADE», «FIVE ET MC FIVE»

27, boulevard Albert 1^{er} - Monaco

CESSATION DES PAIEMENTS

Les créanciers présumés de la SCS «DEN TANDT & CIE» exerçant le commerce sous l'enseigne «SPRING COMMUNICATION & MANAGEMENT» «SPRINT ET THE MONACOW PARADE» «FIVE ET MC FIVE», sis 27, boulevard Albert 1^{er} à Monaco et de son gérant commandité Eddy DEN TANDT, déclarés en cessation des paiements et en liquidation des biens par Jugement du Tribunal de Première

Instance de Monaco rendu le 22 septembre 2009, sont invités, conformément à l'article 463 du Code de commerce monégasque, à remettre ou à adresser par pli recommandé avec accusé de réception à M. Christian BOISSON, Syndic, 13, avenue des Castelans à Monaco, une déclaration du montant des sommes réclamées et un bordereau récapitulatif des pièces remises.

Ces documents devront être signés par le créancier ou son mandataire dont le pouvoir devra être joint.

La production devra avoir lieu dans les quinze jours de la présente publication, ce délai étant augmenté de quinze jours pour les créanciers domiciliés hors de la Principauté.

A défaut de production dans les délais (article 464 du Code de commerce), les créanciers défaillants sont exclus de la procédure. Ils recouvreront l'exercice de leurs droits à la clôture de la procédure.

Monaco, le 2 octobre 2009.

S.A.M. BREZZO Frères

Société Anonyme Monégasque
au capital de 150.000 euros
Siège social : La Radieuse
22, boulevard d'Italie - Monaco

AVIS

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, qui s'est tenue le 22 juin 2009 au siège social, il a été décidé la continuation de l'activité sociale, nonobstant des pertes supérieures aux trois quarts du capital social.

Monaco, le 2 octobre 2009.

Le Conseil d'Administration.

FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET FONDS D'INVESTISSEMENT MONEGASQUES
VALEUR LIQUIDATIVE

Ordonnance Souveraine n° 1.285 du 10 septembre 2007.

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 25 septembre 2009
Azur Sécurité Part C	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	7.600,99 EUR
Azur Sécurité Part D	18.10.1988	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	5.353,06 EUR
Monaco Valeurs	30.01.1989	Somoval S.A.M.	Société Générale	391,81 EUR
Americazur	06.01.1990	Barclays Wealth Managers France	Barclays Bank PLC	19.556,40 USD
CFM Court Terme Euro	08.04.1992	B.P.G.M.	C.F.M.	279,78 EUR
Monaco Plus-Value	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	1.452,31 EUR
Monaco Expansion Euro	31.01.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.971,69 EUR
Monaco Expansion USD	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	5.315,83 USD
Monaco Court Terme Euro	30.09.1994	C.M.G.	C.M.B.	4.860,71 EUR
Capital Obligations Europe	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	4.270,15 EUR
Capital Sécurité	16.01.1997	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	2.106,46 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité Euro	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.290,13 EUR
Monaco Patrimoine Sécurité USD	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	1.165,35 USD
Monaction Europe	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	936,16 EUR
Monaction International	19.06.1998	C.M.G.	C.M.B.	749,67 USD
CFM Court Terme Dollar	18.06.1999	B.P.G.M.	C.F.M.	1.330,69 USD
CFM Equilibre	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.036,32 EUR
CFM Prudence	19.01.2001	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	1.161,36 EUR
Capital Croissance Europe	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	817,57 EUR
Capital Long Terme	13.06.2001	M.M.S. Gestion S.A.M.	Martin Maurel Sella Banque Privée Monaco	1.134,21 EUR
Monaco Globe Spécialisation Fonds à 4 compartiments :				
Compartiment Monaco Santé	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	1.321,17 EUR
Compartiment Monaction USA	28.09.2001	C.M.G.	C.M.B.	296,76 USD
Compartiment Monaco GF Bonds EURO	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.110,19 EUR
Compartiment Monaco GF Bonds US DOLLAR	25.05.2005	C.M.G.	C.M.B.	1.158,64 USD
Monaco Hedge Selection	08.03.2005	C.M.G.	C.M.B.	10.935,24 EUR
CFM Actions Multigestion	10.03.2005	Monaco Gestions FCP	C.F.M.	891,50 EUR
Monaco Trésorerie	03.08.2005	C.M.G.	C.M.B.	2.847,75 EUR
Monaco Court Terme USD	05.04.2006	C.M.G.	C.M.B.	5.505,92 USD
Monaco Eco +	15.05.2006	C.M.G.	C.M.B.	808,59 EUR
Monaction Asie	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	631,95 EUR
Monaction Emerging Markets	13.07.2006	C.M.G.	C.M.B.	1.051,49 USD
Monaco Total Return Euro	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	971,54 EUR
Monaco Total Return USD	20.12.2006	C.M.G.	C.M.B.	958,80 USD
Monaco Corporate Bond Euro	21.07.2008	C.M.G.	C.M.B.	1.097,45 EUR
Objectif Rendement 2014	07.04.2009	EDR Gestion (Monaco)	Banque de gestion Edmond de Rothschild	1.030,11 EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au
Monaco Environnement Développement Durable	06.12.2002	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR
CFM Environnement Développement Durable	14.01.2003	Monaco Gestions FCP.	C.F.M.	EUR

Dénomination du fonds	Date d'agrément	Société de gestion	Dépositaire à Monaco	Valeur liquidative au 29 septembre 2009
Natio Fonds Monte-Carlo Court Terme	14.06.1989	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	3.798,38 EUR
Fonds Paribas Monaco Obli Euro	30.07.1988	BNP Paribas Asset Management Monaco	B.N.P. PARIBAS	516,89 EUR

Le Gérant du Journal : Robert Colle

0411 B 07809

IMPRIMERIE
MULTIPRINT - MONACO +377 97 98 40 00